

ECOLE NORMALE SUPERIEURE D'ORAN

Département des Langues Étrangères

Section de français



P. N. Guendouz-Benammar
Identique du FLE
ENS - ORAN
Algérie

POLYCOPIE DE COURS

Niveau : 3^{ème} année PES (ENS)

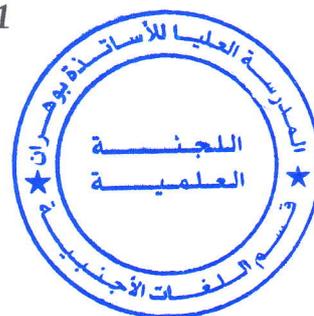
LEXICOLOGIE & SEMANTIQUE

Cours & exercices

M^{me} YAHIAOUI Kheira

Maitresse de conférences HDR en sciences du langage

Année universitaire : 2020-2021



TABLES DES MATIERES

INTRODUCTION

NOTIONS FONDAMENTALES

1. Le signe linguistique
2. La lexicologie/ lexicographie
3. La morphologie
4. La sémantique

EXERCICES

CHAPITRE I : MOT ET LEXIQUE

1. Le mot : une notion polysémique
 - 1.1. Autour de la notion du mot
 - 2.1. Le lexique et le vocabulaire
 - 2.2. Le lexique et l'orthographe
2. Le nom propre

EXERCICES

CHAPITRE II : LA MORPHOLOGIE LEXICALE

1. La formation des mots
2. La dérivation
 - 2.1. La dérivation (proprement dite) ou la dérivation affixale
 - 2.2. La conversion, ou dérivation impropre
 - 2.3. La dérivation inverse (ou dérivation régressive)
 - 2.4. Exemples d'analyse
3. la composition
4. La composition populaire
5. La composition savante
6. Les locutions



EXERCICES

CHAPITRE III : LA SEMANTIQUE LEXICALE

1. le sens lexical
2. dénotation Vs connotation (s)
3. l'analyse sémique ou componentielle
4. la lexicalisation et le figement
5. néologisme et création lexicale
6. les emprunts lexicaux


Pr. N. Ghendouz Hammar
Didactique du F. L. E
ENS - ORAN
Algerie

EXERCICES

CHAPITRE IV : LES RELATIONS SEMANTIQUES

1. l'hyponymie et l'hypéronymie
2. la synonymie et l'antonymie
3. la polysémie et monosémie

EXERCICES

CHAPITRE V : INTRODUCTION A LA LEXICOGRAPHIE

1. dictionnaire
2. La macrostructure
3. La microstructure

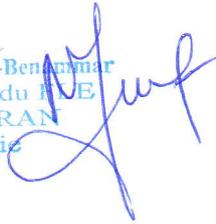
EXERCICES

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

INDEX DES NOTIONS

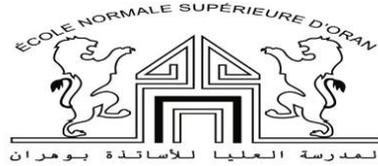
Pr. N. Guendouz-Benannar
Didactique du FLE
ENS - ORAN
Algérie



ECOLE NORMALE SUPERIEURE D'ORAN

Département des Langues Étrangères

Section de français



POLYCOPIE DE COURS

Niveau : 3^{ème} année PES (ENS)

LEXICOLOGIE & SEMANTIQUE

Cours & exercices

M^{me} YAHIAOUI Kheira

Maitresse de conférences HDR en sciences du langage

Année universitaire : 2020-2021

TABLES DES MATIERES DES COURS

INTRODUCTION

NOTIONS FONDAMENTALES

1. La grammaire
2. Le signe linguistique
3. La lexicologie/ lexicographie
4. La morphologie
5. La sémantique

CHAPITRE I : MOT ET LEXIQUE

1. Le mot : une notion polysémique
- 1.1. Autour de la notion du mot
- 2.1. Le lexique et le vocabulaire
- 2.2. Le lexique et l'orthographe
2. Le nom propre

CHAPITRE II : LA MORPHOLOGIE LEXICALE

1. La formation des mots
2. La dérivation
 - 2.1. La dérivation (proprement dite) ou la dérivation affixale
 - 2.2. La conversion, ou dérivation impropre
 - 2.3. La dérivation inverse (ou dérivation régressive)
 - 2.4. Exemples d'analyse
3. La composition
4. La composition populaire
5. La composition savante
6. Les locutions

CHAPITRE III : LA SEMANTIQUE LEXICALE

1. le sens lexical
2. dénotation Vs connotation (s)
3. L'analyse sémique ou componentielle
4. La lexicalisation et le figement
5. Néologisme et création lexicale
6. Les emprunts lexicaux

CHAPITRE IV : LES RELATIONS SEMANTIQUES

1. L'hyponymie et l'hypéronymie
2. La synonymie et l'antonymie
3. La polysémie et monosémie

CHAPITRE V : INTRODUCTION A LA LEXICOGRAPHIE

1. Dictionnaire

2. La macrostructure
3. La microstructure

EXERCICES

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

Cet ensemble de cours vise à familiariser l'étudiant avec les notions de base nécessaires à l'étude du lexique et de son utilisation. Les mots sont au cœur de la connaissance linguistique puisque parler une langue consiste avant tout à combiner des mots en vue de communiquer. Le contenu de ces cours s'inspire du programme¹ de l'ENS Oran.

Il serait donc légitime de considérer la lexicologie, la discipline qui étudie les phénomènes lexicaux, comme étant la branche maîtresse de la linguistique.

Le polycopié se répartie en trois grands axes :

- A. La lexicologie et la notion de mot
- B. La sémantique et la question du sens
- C. La lexicographie et les dictionnaires

Objectifs du cours

1. S'initier à la lexicologie à travers la compréhension et la maîtrise de ses concepts fondamentaux, ses méthodes et ses applications ;
2. Apprendre les notions de base et la méthode d'analyse lexicologique ;
3. Comprendre le fonctionnement interne et le lexique de la langue ;
4. Décrire le fonctionnement et la macro et microstructure des dictionnaires de langue ;
5. S'initie à l'analyse sémantique et lexicologique.

Il est à préciser que la conception de ce polycopié avait quatre ouvrages qui ont constitué la sources des cours et des exercices :

- NIKLAS-SALMINEN A .(1997), *la lexicologie*, Paris Armand Colin.
- PICOCHÉ J. (1977), *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan.
- POTTIER, B., *Sémantique générale*, Paris, PUF, 1992
- MERINE, K.(Dir.),(2017) *Notions de linguistique générale : Cours et travaux dirigés*, Oran, Dar el Quds elarabi,

Ajoutons à ces références d'autres lectures en bibliographie et des liens internet que vous trouverez en notes de pages de pages des cours.

¹ : Le contenu est destiné aussi aux étudiants de troisième année licence de français et aux étudiants de master linguistique.

NOTIONS FONDAMENTALES

Cours 01

La grammaire

La grammaire. Terme que chacun d'entre nous connaît sans que chacun d'entre nous ayons nécessairement la même définition. Cependant, en tant qu'enseignant ou futur enseignant, nous pensons tous que cela a à voir avec les langues que nous avons apprises et que nous sommes amené(e)s à enseigner. Nous pensons alors aux différents ouvrages que nous avons pu consulter pour préparer un cours et nous pouvons alors mesurer la différence entre la quantité de savoirs linguistiques nécessaires à la bonne préparation d'un cours et le matériel grammatical réellement convoqué lors d'une séance en classe.

Quoi qu'il en soit, nous allons dans les lignes et ou les pages qui suivent, nous efforcer de faire le clair sur cette « matière » qui reste souvent « la bête noire » des apprenants..

1. Quelques éléments de définition

Reprenons dans un premier temps les définitions qu'en donnent les dictionnaires traditionnels :

Si l'on reprend un classique dictionnaire du type Larousse ou Petit Robert, on trouvera les définitions suivantes :

Grammaire : vient du latin *grammatica* et du grec *grammatikê* qui signifie : art de lire et d'écrire.

1. Ensemble des règles à suivre pour parler et écrire correctement une langue
2. Ensemble des structures et des règles qui permettent de produire tous les énoncés appartenant à une langue et seulement eux.
3. Etude systématique des éléments constitutifs d'une langue. Phonétique, phonologie, morphologie, syntaxe

Ce que nous pouvons initialement constater dans cette première définition, c'est qu'il est question de « règles », de « langue » et d'objectifs que l'on se donne par rapport à cette notion : « pour parler et écrire correctement », pour « produire des énoncés corrects », « pour décrire une langue », etc.

Un autre élément se dessine également sur lequel il va falloir revenir à savoir que signifie

« écrire et parler **correctement** ». Nous y reviendrons plus tard.

Pour les didacticiens qui s'intéressent à cette question, plusieurs éléments viennent compléter ces premières définitions : Beacco (2010 : 14-21) :

- grammaire comme description linguistique : il s'agit ici des études scientifiques produites dans l'espace de la recherche universitaire, le plus souvent, qui ont pour projet de proposer des descriptions et « principes » des fonctionnements du langage et des langues : ce sont des constructions théoriques qui ne se bornent pas à enregistrer la « réalité » langagière, mais qui en proposent une représentation théorique. Ces descriptions ont pour objectif de rendre compte des régularités du français, elles peuvent donc être variables dans le temps car la langue évolue constamment.
- grammaire comme ouvrage de référence : certaines descriptions linguistiques sont diffusées en dehors de la communauté scientifique et mises à la portée des non-spécialistes, sous forme d'ouvrages souvent intitulés *grammaires*.
- grammaire comme morphologie et syntaxe de la phrase : le champ des descriptions linguistiques des langues est vaste et il faut donc désormais préciser ce que recouvre le terme grammaire. Traditionnellement, ce terme renvoie à la syntaxe (c'est-à-dire les règles qui régissent la structure des phrases et les relations que les différents éléments de la phrase entretiennent les uns avec les autres) et à la morphologie et s'oppose à la lexicologie et à la phonologie ; il renvoie également à la notion de code, c'est-à-dire les éléments sur lesquels le locuteur de la langue n'a pas de prise.

Ce que l'on peut retenir de cet ensemble de définitions, c'est qu'entre la linguistique et la grammaire, il y a un élément commun qui est la langue ; en revanche il y a des positionnements théoriques différents par rapport à l'objet langue.

La grammaire ne se limite donc pas à la description la plus objective possible d'une langue. Une grammaire a pour objectif de préciser les conditions d'emploi correct d'une langue ; elle a donc une **dimension prescriptive** qui rappelle les règles qu'il faut suivre pour pouvoir produire des phrases correctes dans une langue donnée. Les domaines de la grammaire sont ordinairement la syntaxe et la morphologie. Par tradition, la phonologie, la lexicologie et la stylistique en sont exclues.

La linguistique, comme faisant partie des sciences du langage a une **dimension descriptive**. Elle se propose donc de rendre compte des régularités sous-jacentes au comportement langagier effectif des sujets parlants. Les seules données qu'elle peut valablement enregistrer sont celles qui se dégagent des productions des locuteurs, ce qui revient à adopter un point de vue strictement descriptif. Il appartient donc au linguiste non pas de trancher entre des formes et des usages concurrents mais de les rapporter aux situations de

communication où il les rencontre habituellement ou aux groupes de locuteurs dont ils constituent l'usage ordinaire.

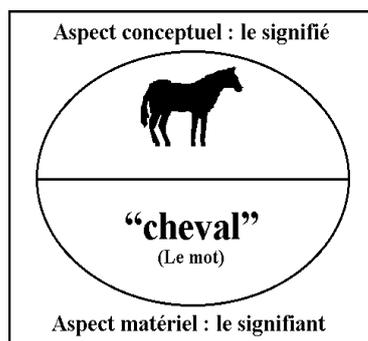
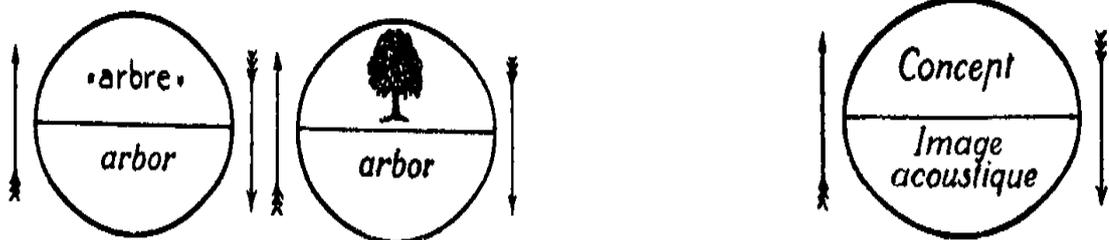
Cours 2

Le signe linguistique²

Qu'est-ce que le signe linguistique ?

Le signe linguistique se définit comme étant l'union d'un concept (*le signifié*) et d'une image acoustique (*le signifiant*).

- L'aspect "**matériel**" du signe, le **signifiant**, est en fait une réalité psychique : il ne s'agit pas du son comme tel, mais du son perçu. C'est pourquoi Saussure parle d' "image acoustique".



² : le contenu de ce cours s'inspire de plusieurs liens : <https://blogak.eus/so/ferdinand-de-saussure-signe-signifiant-signifie> , <https://www.cairn.info/alzheimer-l-ethique-a-l-ecoute-des-petites--9782749260860-page-103.htm> (consulté le 20-02-2022)

- L'aspect "**conceptuel**" du signe, le **signifié**, est également une réalité psychique : il ne faut pas confondre le signifié avec le référent (ce à quoi renvoie le signe dans la réalité extérieure). Un signe a un sens (son signifié) que l'objet auquel il fait référence par ce sens existe ou non dans la réalité. Ex. : une licorne.

On peut définir le signe linguistique comme une entité à deux faces indissociables : le signifiant (la perception d'un segment sonore) et le signifié (un sens).

Le **signifiant** est un **phénomène sonore** linéaire dans le temps, alors que le **signifié** est un **phénomène cognitif**, autrement dit un ensemble stable de caractéristiques. Selon Martinet : « *Tout signe linguistique comporte un signifié, qui est son sens ou sa valeur [...], et un signifiant grâce à quoi le signe se manifeste* » (p:15)

Ce système est conçu par Saussure comme un réseau de différence entre signes : « *un signe est d'abord ce que les autres signes ne sont pas* ». Le signifié d'un signe est déterminé non pas isolément, mais en fonction de l'ensemble des autres signifiés de la langue, par opposition à eux. C'est pour cela que Saussure dit que « **Dans la langue, il n'y a que des différences** ».

Le mot ou le signe :

Plus petite unité d'expression du langage, le **mot** est un **signe linguistique**. Selon Ferdinand de Saussure, le signe linguistique unit, non pas un nom et une chose, mais un concept, le **signifié**, et une image acoustique (ou sensible) le **signifiant** qui n'est pas le son matériel, mais l'empreinte psychique de ce son. Le signe linguistique se définit donc comme une entité psychique à deux faces : signifiant/ signifié. Ainsi le mot français *arbre* est un signe linguistique associant la forme sonore /arbr/ au concept d'arbre.

Les caractéristiques du signe linguistique :

Arbitraire :

Saussure (1969 : 100) : "Le lien unissant le signifiant au signifié est arbitraire, ou encore, puisque nous entendons par signe le total résultant de l'association d'un signifiant à un signifié, nous pouvons dire plus simplement : le signe est arbitraire."

Le signe est arbitraire : entre le signifiant et le signifié il n'y a pas de relation analogique (le concept de « chien » n'est pas lié au mot qui l'exprime : voilà pourquoi « chien » peut devenir « dog », « cane » « perro », et transmettre toujours la même information)

Conventionnel:

Pour que les membres d'une communauté se comprennent, il faut qu'ils s'entendent sur les mêmes conventions ou sur les mêmes signes. En conséquence, les signes sont considérés, comme étant conventionnels, en cela qu'ils résultent d'une convention entre les membres d'une communauté. En fait, partager la même langue, c'est également partager un certain nombre de conventions.

Nécessaire :

Une fois choisi, à l'intérieur d'une communauté linguistique, il se lie obligatoirement à son concept ; il s'impose par son importance dans l'usage au sein des différents énoncés et au sein de la communauté.

Linéarité du signifiant

« Le signifiant, étant de nature auditive, se déroule dans le temps ». Les éléments des signifiants se présentent donc obligatoirement les uns après les autres, selon une succession linéaire : ils forment une chaîne.

De ce fait l'ordre des mots est important et peut changer toute la signification de la phrase

Exemple : un homme grand VS un grand homme

L'immutabilité du signe

Le signifiant associé à un concept donné s'impose à la communauté linguistique : un locuteur ne peut décider de le modifier arbitrairement.

Les locuteurs non pas le choix quant à la langue qu'ils vont parler et non même pas le pouvoir de la changer sans passer par certains processus.

La langue résiste au changement dans ce cas, elle apparaît toujours comme un héritage de l'époque précédente.

La mutabilité du signe

Les signes linguistiques peuvent néanmoins être modifiés par le temps, par l'évolution linguistique avec modification du signifiant, du signifié ou de leur rapport.

Exemple :

Ami	Pote
Fille	Nana
Police	Flic

La valeur et la signification

Parler de la valeur d'un mot, on pense généralement à l'idée qu'il représente, mais cela pose le problème de savoir quelle est la différence qu'il y a avec la signification du mot. SAUSSURE pense qu'il ne s'agit pas de la même chose. Si la valeur est un élément de la signification, il est difficile de savoir comment celle-ci s'en distingue tout en étant sous sa dépendance. La signification (= le signifié) n'est pas que la contrepartie de l'image auditive dans les limites du mot considéré comme un domaine fermé (= on considère le mot en dehors de tout rapport avec les autres mots).

SAUSSURE pose le problème : « Puisque la langue est un système dont les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée des autres, comment se fait-il que la valeur se confonde avec la signification ?

SIGNE = 2 domaines fermés :

(=Signifié / Signifiant) <-Système = rapport entre les 2-> (Signifié / Signifiant)

Les deux facteurs qui constituent les valeurs en général

- Par une chose dissemblable, susceptible d'être changée contre elle dont la valeur est à déterminer
- Par des choses similaires qu'on peut comparer avec celles dont la valeur est une cause.
- Ces deux facteurs sont nécessaires pour l'existence d'une valeur.

Exemple : que vaut une pièce de 5 euros ?

- On peut échanger une pièce de 5 euros contre une quantité déterminée d'une chose différente : du pain par exemple.
- On peut comparer une pièce de 5 Frs avec une valeur similaire d'un même système ou avec une autre monnaie d'un autre système : 5 Frs par rapport à 1 Frs (plus grand que), 5 Frs par rapport à 1 \$ (équivalent).

Cours 03³

La lexicologie et la lexicographie

La lexicologie

La lexicologie se définit traditionnellement comme l'étude scientifique du lexique, mais aussi comme la réflexion théorique sur ses applications en lexicographie.

Avant que la sémantique ne soit reconnue comme composante autonome de la grammaire, la lexicologie a été seule à s'occuper des problèmes de la signification en linguistique.

Les recherches lexicologiques se sont développées alors en deux directions

³ La conception de ce contenu de cours est faites sur la base du cours de Mme MEDANE H ; / <http://s3.e-monsite.com/2010/12/27/62950060cours-n-1-qu-est-ce-que-la-lexicologie-la-lexicographie-pdf.pdf> (consulté le 20-11-2022)

- La lexicologie statistique s'est occupée de l'introduction des méthodes de la statistique.
- La lexicologie sémantique a inauguré la description des champs sémantiques, en appliquant alternativement les approches sémasiologiques⁴ et onomasiologiques⁵. L'élaboration des méthodes d'analyse sémiques ou conceptuelles ont tendance de transformer la lexicologie en une sémantique lexicale.

La lexicologie est une discipline nommée, constituée et admise dans la tradition européenne. Son origine épistémologique est bien représentée par une insertion, au XVII^e siècle dans le programme de la grammaire générale.

L'analyse lexicologique était analysée en trois domaines correspondant

- Au plan de l'expression (forme et substance) phonétique et phonologique du mot.
- Au plan de contenu (sémantique lexicale).
- Au plan de l'étymologie (diachronie, historique, analyse formelle de la morphologie)

La lexicologie descriptive

Elle cherche à se situer par rapport à la grammaire et à la sémantique et réfléchit sur les outils qui permettent une collecte exhaustive et une exploration rapide du lexique.

- Analyser différents champs lexicaux.
- Cerner et pénétrer le sémantisme⁶
- Poser les problèmes du traitement statistique des mots.

⁴ Sémasiologie : t. de sémiologie désigne en sémantique lexicale, la démarche qui vise en portant des signes minimaux (lexèmes) à la désorption des significations, sémasiologie est opposée à onomasiologie.

⁵ Onomasiologique : la démarche qui en sémantique lexicale consiste à partir du S2 (concept) pour étudier les manifestations sur le plan des signes.

⁶ Sémantisme : l'investissement sémantique d'un morphème ou d'un énoncé antérieurement à une analyse.

- Analyser les structures du vocabulaire littéraire.

La lexicologie appliquée

- a- Cette science peut être utile pour la didactique des langues (méthodes d'enseignement, l'apprentissage du vocabulaire, analyse des structures lexicales)
- b- L'étude des textes littéraires (étude stylistique, sémantique)
La lexicologie connaît d'autres applications plus techniques.
 - La traduction (analyse sur le plan syntaxique et surtout lexical).
 - La science de la documentation (répertorier et explorer de certaines de milliers de fiches... son travail consiste à les définir et les classer).

Lexicologie structurale

La linguistique structurale a envisagé diverses approches pour fonder une lexicologie scientifique.

Les champs : la lexicologie se heurte au problème des champs sémantiques.

L'approche linguistique du rapport entre langue et expérience du monde est difficile et les chercheurs ont souvent confondu champs conceptuel et champs lexical.

La question de légitimité d'une lexicologie a été posée par le structuralisme à son début. Si les mots ne constituent pas un système, si le lexique ne peut être que la liste des irrégularités fondamentales, le linguiste soucieux de mettre à jour l'aspect systématique de la langue se détournera de l'étude lexicologique.

Ce qui implique le retard pris par la lexicologie sur les autres branches de la linguistique, et avant que la sémantique ne soit autonome de la grammaire, la lexicologie était la seule à s'occuper des problèmes de la signification en linguistique, ce qui a poussé L. Bloomfield à remettre en question la légitimité d'une telle approche (la lexicologie), ceci malgré l'effort de la lexicologie structuraliste imbibée par les principes de l'enseignement saussurien. Les études des formes lexicales ont existé dès l'Antiquité, la notion de mot est restée alors comme un a

priori, alors une véritable lexicologie ne peut se fonder sans soumettre cette notion à la critique.

La lexicographie

La lexicographie est un domaine de la linguistique appliquée, visant l'élaboration des dictionnaires, en tant que technique, elle présuppose une certaine compétence qui consiste, en un savoir-faire pratique et intuitif rejoignant le concept de *Levi-Straussien* de « BRICOLLAGE ».

Classement alphabétique de « mot », regroupement de sens, relevés, etc. elle exige en même temps un savoir-faire théorique (définition d'unités lexicales, typologie de définitions), une option en faveur de telle ou telle théorie sémantique qui relève d'une sémantique lexicale ou d'une lexicologie sémantique. De même elle cherche à classer les mots suivant un ordre alphabétique, étymologique, idéologique, en reposant surtout sur les définitions, parce qu'il s'agit de définir et non pas de donner le sens d'un mot.

Il existe trois types de définitions :

- Définition logique
- Définition nominale
- Définition structurale

L'analyse lexicographique consiste à réduire la signification d'une unité à des traits sémantiques et aux fonctions lexicales pour l'élaboration d'un dictionnaire combinatoire consacré à la recherche des relations systématiques du vocabulaire.

La définition

- a- Il y a deux types de définitions : la définition par référence à la chose que le signe dénoté (définition référentielle) et la définition par le moyen de signes appartenant à un système construit, à une langue artificielle ou métalangue, (définition sémantique, définition logique).
- b- Dans le dictionnaire, la définition est l'analyse sémantique du mot d'entrée. Elle est constituée d'une série de paragraphes synonymiques

du mot d'entrée, chaque paraphrase, distincte des autres, constituant un sens ou dans la terminologie lexicographique, une acception. Les définitions ou (sens), distinguées les unes des autres par des numéros, des tirets, des barres, etc. se succèdent selon un rapport historique ou logique (parfois dans l'ordre de la fréquence en langue) d'une part, si l'analyse sémantique est confondue avec l'analyse de l'objet tel qu'il est découpé dans le monde par le lexique d'une langue. D'autre part, si l'analyse sémantique se confond avec une analyse syntaxique, la paraphrase synonymique constituant la définition peut être une phrase de même structure profonde du dérivé vérification.

Cours 04⁷

La morphologie

La morphologie lexicale décrit les mots de la langue en synchronie, comme ils présentent à une époque donnée dans le système de la langue. Cependant, certains mots construits historiquement sont traités en synchronie comme des mots simples car le lien avec la racine qui a servi à leur construction n'est donc plus perçu maintenant :

Exemples : le lexème *secrétaire* qui, historiquement a été construit sur le terme *secret*, n'est plus perçu comme dérivé car son sens actuel s'est éloigné du sens du terme sur lequel il a été construit. De même pour le lexème *bureau* dont l'origine étymologique est *bure* qui est une sorte de *tissu épais*

Les autres mots, complexes, sont appelés **mots construits** ; ils sont formés d'au moins deux morphèmes, et ont été constitués selon plusieurs procédés, dont les plus fréquents relèvent de la *dérivation*, ou de la *composition*. On dit qu'ils sont **motivés**, c'est-à-dire qu'ils sont perçus en association avec une forme simple originelle, ils ne reposent pas simplement sur eux-mêmes.

La composition

La composition, c'est la juxtaposition de deux éléments (parfois davantage) **qui peuvent servir par ailleurs de bases à des dérivés** ; c'est-à-dire des éléments qui existent à l'état libre, des mots simples souvent (dans la composition populaire, ordinaire) ; ou des éléments qui ne pourraient pas exister en français à l'état libre (ex. : radicaux grecs) mais pourraient engendrer quand même des dérivés (il existe des dérivations savantes, dont le radical est pris sur le latin).

1) La composition populaire

⁷ Le contenu de ce cours est sur la page Facebook de mon ancien établissement (université de Chlef. Tous les droits reviennent à l'auteur de ce polycopié et la mise en ligne du contenu était fait son mon consentement.

La composition la plus courante associe deux mots (il n'est pas impossible d'en réunir davantage, mais cela deviendrait lourd), qui ont une existence autonome par ailleurs en français. Ils peuvent être soudés ou non, reliés ou non (par une préposition), ils sont souvent accolés par un trait d'union. Il y a ainsi en français une grande création de noms composés, quelques adjectifs, et quelques verbes.

Seul l'usage décide si on met un trait d'union ou non, si on colle les mots ou non : un *lieu dit* / *lieu-dit* ou *lieudit* selon les dictionnaires. Les groupes avec préposition ne prennent pas souvent de trait d'union : une *salle à manger*, un *arc de triomphe*, mais un *arc-en-ciel*.

Sur le plan **syntactique**, ces expressions fonctionnent comme **des mots uniques, avec une seule fonction**. On analyse comme « nom commun ». On expliquera la nature grammaticale originelle de chaque élément, voire sa fonction d'origine, et la catégorie à laquelle on aboutit (attention à des mots comme *porte* ou *garde*, qui peuvent être noms ou verbes à l'origine). Par exemple : *porte-bonheur* = verbe + nom > 1 nom commun ; un *va-et-vient* = 2 verbes coordonnés > 1 nom commun.

Sur le plan **morphologique**, c'est-à-dire celui de l'orthographe, l'accord dépend de l'origine des composants : un *passe-partout* est invariable (verbe + adverbe). Il dépend aussi du sens : des *gratte-ciel* (verbe + nom, mais référence au *ciel* unique). Des *choux-fleurs* sont des *choux* qui sont en même temps des *fleurs*.

Sur le plan **sémantique**, l'ensemble forme une unité de sens nouvelle, qui dépasse celle des éléments pris isolément. Il s'agit rarement d'une simple addition (par juxtaposition) comme dans *député-maire*. L'analyse sémantique nécessite une explication, une paraphrase :

- un *timbre-poste* = un timbre vendu par la Poste, et exigé par la Poste pour l'acheminement du courrier
- un *porte-monnaie* est un objet (creux, etc.) servant à porter, contenir de la monnaie

- un *gratte-ciel* est un bâtiment si haut qu'il donne l'impression de toucher le ciel
- un *laissez-passer* (verbe à l'impératif + infinitif) est un document officiel enjoignant aux autorités (militaires...) de laisser passer le porteur du document.

On peut être amené à démontrer que certaines expressions où les mots sont détachés fonctionnent comme des mots composés : une *pomme de terre* - le *chemin de fer*... On considérera que ce sont des expressions **lexicalisées** ; on peut conserver cette appellation par prudence si on estime qu'il est abusif de parler de mots composés.

Étant donné que ces éléments sont inscrits dans la mémoire comme des unités, on peut utiliser le critère d'**inséparabilité** des éléments (les 2^{èmes} noms y sont employés sans déterminant) :

- **une pomme de la terre, de ma terre*
- **une pomme de terre argileuse, de terre calcaire*
- **une pomme jaune de terre*
- **une pomme pourrie de terre trop humide...*

On le vérifie avec les mots composés indiscutables : *la grand-mère* > **une plus grande mère qu'une autre* ; *une chaise-longue* > **une chaise plus longue qu'une autre...*

Aucun des éléments n'est indépendant, modifiable, susceptible d'une expansion.

Autre critère : l'appartenance à ce qu'on appelle un **paradigme**, et les essais de **commutation** :

- *Pomme de terre* sera associé à *carotte, navet*, etc. (des légumes), et non à *poire, pêche*, + *sable, gravier*... (*une poire de sable* ?!).

Cas intéressants :

- Un *rez-de-chaussée* : y a-t-il des *rez* qui ne soient pas *de chaussée* ?... L'usage y a mis des traits d'union.

- Une expression comme la *guerre atomique* forme un tout ; mais est-ce un mot composé ? Non, car il y a des guerres qui ne sont pas atomiques ; il peut y avoir une guerre partiellement classique (chimique) et partiellement atomique, etc.
- On peut réfléchir de la même manière sur *hôtel de ville / robe de chambre / tenue de soirée / machine à coudre...*

2) La composition savante

Une certaine variété des mots composés français utilise des emprunts aux langues anciennes qui sont à la base de notre culture, **le latin et le grec**. Les langues voisines, comme l'allemand, ne connaissent pas ce procédé de formation, ce qui pose des problèmes de traduction. Ce sont des mots dits « savants », médicaux, techniques, scientifiques, philosophiques, etc., qui se forment ainsi. La composition savante se définit donc comme **la juxtaposition de deux radicaux (au moins) d'origine latine ou grecque, avec addition éventuelle d'un suffixe (-ie / -iste)**, qui donnera la catégorie, le genre, et permettra de faire par exemple le tri entre la spécialité et le spécialiste (*biologie / biologiste*).

Attention : il s'agit bien au départ d'éléments lexicaux autonomes, des mots véritables, des bases (radicaux), et non des préfixes ou suffixes, malgré les apparences. Les éléments d'origine latine ou grecque sont juxtaposés, collés sans trait d'union (on écrit pourtant toujours *oto-rhino-laryngologiste*, parce que c'est un mot très complexe). Deux éléments peuvent être tous les deux latins, ou tous les deux grecs, ou un latin et un grec. Différents mélanges existent, de même que la présence d'éléments qui relèvent de la dérivation, comme le petit suffixe nominal ou verbal.

● Exemples de composés grecs : *anthropologie / thalassothérapie / cryptogame / démocratie / hydrogène / polymorphisme / topographie...*

On peut noter que quand il faut ajouter une voyelle pour lier les deux mots, c'est la voyelle *o*. L'orthographe des éléments est de toute évidence grecque (*th / ph / y*)

● Exemples de composés latins : *apiculture / multicolore / homicide / ignifuge / calorifère / viticole...*

On notera que la voyelle de liaison est la voyelle *i*. Les mots sont proches du français, ou existent en français.

● Exemples de mélanges : *automobile* (grec *auto* = « soi-même » + latin *mobilis* > *mobile*) *génocide* (du grec *genos* = « race » + *-cide* du latin *caedere* = « tuer ») / *polyvalence* (grec + latin et suffixe nominal) / *antidater, archiplein* (grec + mot français)

Certains de ces éléments sont habituellement utilisés au début ou à la fin du mot (ex : *-mane* à la fin : *mélomane / mythomane / mégalomane* ; idem : *anti- / archi-* au début), ce qui donne l'impression qu'ils entrent dans la construction normale des mots dérivés, mais il ne s'agit **pas** de dérivation, puisqu'on peut les trouver à l'autre bout :

- *cinéophile / philosophe, philatélie*
- *Téléphone / phonographe.*

Le destin des mots savants dépend de leur usage. Ainsi, qui sait encore qu'un *copocléphile* est un collectionneur de porte-clés ? (Années 1960) [*pressophile* : les fers à repasser anciens / *sigillophiliste* : les sceaux / *ferrovipathe* : les chemins de fer / *tégestologue* : les sous-bocks de bière]

3) Les locutions

Des unités complexes mais figées, fonctionnant comme des mots simples, constituent des formes **lexicalisées** (entrées dans la mémoire du sujet parlant) qu'on appellera **locutions**. Ces locutions concernent les catégories les plus grammaticales

(adverbes, prépositions, conjonctions, etc.) ainsi que les verbes, très rarement les noms :

- Le *qu'en-dira-t-on*, un *m'as-tu-vu* sont des locutions nominales, parce qu'elles comportent plus de trois éléments ; il s'agit de phrases substantivées par conversion.
- *Avoir peur, faire partie, prendre garde, etc.*, sont quelques exemples des très nombreuses locutions verbales qui reposent sur un verbe opérateur suivi d'un nom COD qui n'est plus à analyser comme tel.
- *En effet, sur le champ, tout à coup, peu à peu...* : locutions adverbiales.
- *Autour de, grâce à, au fur et à mesure de...* : locutions prépositives.
- *Afin que, parce que, étant donné que...* : locutions conjonctives.
- *Bonté divine ! Sacré nom d'une pipe !...* : locutions interjectives, mots-phrases.

Cours 5

La sémantique

La sémantique s'occupe de l'étude objective des significations linguistiques. C'est une partie de la linguistique qui traite de la signification et de l'évolution du sens des mots.

La sémantique est l'étude scientifique de la signification. En tant que telle, elle exige des techniques et des outils particuliers, et des méthodes scientifiques. Nous verrons cependant que, contrairement à la phonologie et à la syntaxe, où il existe un accord assez général sur les méthodes à utiliser, la sémantique se caractérise par une grande diversité d'approches.

La complexité de la sémantique s'explique aussi par le fait qu'elle met en jeu plusieurs niveaux de données, allant du sens des mots, à celui des phrases, aux relations sémantiques entre phrases dans le discours, et aux relations pragmatiques qui mettent en jeu l'utilisation du langage dans les situations diverses.

Dans ce qui suit, nous commencerons par faire de la sémantique lexicale, qui traite du sens des mots. En particulier, nous examinerons les analyses sémantiques basées sur la lexicographie, sur l'analyse structurale (ou componentielle), et sur les critères logiques.

Définition du sème : théoriquement, c'est une unité minimale de signification.

Exemple : la chaise- le pouf (meuble pour s'asseoir- siège)

1^{er} sème ~ pied / 2^{ème} sème ~ dossier

Donc le sème est le trait sémantique pertinent.

La linguistique moderne n'a pu acquérir le statut scientifique qu'en écartant dans un premier temps les considérations philosophiques, culturelles, traditionnellement attachées à l'étude du langage. La langue devait être décrite

En elle-même et pour elle-même, c'est-à-dire comme une forme. Ainsi, l'identification des unités du système (phonèmes, morphèmes) ne fait appel au sens que pour dégager les oppositions pertinentes.

Il convient de distinguer théorie sémantique et théorie de la référence. On peut décrire le sens du mot chaise à partir de traits sémantiques (dossier, pieds tc.) récurrents, c'est-à-dire apparaissant dans la description d'autres termes de l'ensemble des sièges (fauteuil, tabouret, etc.) ; la référence au mot chaise, en revanche, c'est le rapport (dit dénotation) qui existe entre ce mot et les différents objets chaises. En termes de logique, on peut dire que la définition du mot chaise en compréhension intéresse la sémantique, tandis que la définition du mot chaise en extension (A, B, C, N sont des chaises) intéresse une théorie de la référence.

L'analyse sémiologique se fonde sur le concept saussurien de valeur, selon lequel la signification d'un signe ne se limite pas à la relation entre un signifiant et un signifié mais doit être également conçue comme résultant de la relation de ce signe avec d'autres signes.

CHAPITRE I

MOT ET LEXIQUE

Cours 01⁸

Le mot : une notion polysémique

Autour de la problématique du « mot »

Le lexique désigne conventionnellement l'ensemble des mots au moyen desquels les membres d'une communauté linguistique communiquent entre eux. Cette définition du lexique oblige à donner une définition précise à l'unité lexicale, le *mot*, en tant qu'élément de base de l'ensemble. La notion traditionnelle de mot est l'une de celles qui ont tendance à solliciter le plus constamment l'attention des linguistes. Cette notion, qui semble être familière et évidente pour le grand public, constitue pour le linguiste une source de difficultés théoriques considérables.

- Traditionnellement, le mot est une suite de lettres (unités) qui possède un emploi spécifique et un sens (un noyau sémantique et noyau grammatical). Selon le point de vue le plus trivial, un mot est une unité graphique du code écrit délimitée à droite et à gauche par un blanc, possédant un emploi spécifique et un sens.
- D'après la définition du dictionnaire du J Dubois, le mot est défini comme étant « *un élément linguistique significatif composé d'un ou plusieurs phonèmes [...] le mot dénote un objet (substantif), une action ou un état (verbe), une qualité (adjectif), une relation (préposition), etc.* ».
- Les dictionnaires de linguistique tiennent ordinairement le même langage, mais en signalant les difficultés d'une définition rigoureuse du mot : « **Un mot résulte de l'association d'un sens donné à un ensemble de sons susceptible d'un emploi grammatical donné.** » Cette formule (A. Meillet), conçue en termes assez généraux pour pouvoir s'appliquer à toute langue, fait apparaître la difficulté de proposer une définition précise du mot.

⁸ Le contenu de ce cours est sur la page Facebook de mon ancien établissement (université de Chlef. Tous les droits reviennent à l'auteur de ce polycopié et la mise en ligne du contenu était fait son mon consentement.

L'unité même du mot n'est pas aisément reconnaissable" (Marouzeau, 19693, 149-150) une telle acception rencontre divers réserves portant sur :

- I. Le fait qu'un mot possède en général non pas un seul sens mais plusieurs.
- II. Sur l'identité postulée entre graphisme et fonctionnement sémantique.

La linguistique structurale a tendance à se servir assez peu de la notion du mot en raison de son manque de rigueur.

- Le mot n'est pas une notion linguistique

Le terme *mot* est ambigu, comme le montrent les exemples ci-dessous :

- a. *Sa réponse tient en deux mots* : « Sûrement pas ! ».
- b. « Suis », « es », « est », « sommes », etc. sont toutes des formes du même *mot*.

De façon très naïve et approximative on pourrait dire que, dans la phrase (a), *mot* est employé pour désigner des formes linguistiques qui sont séparées à l'écrit par des espaces ou des marques de ponctuation. Dans (b), en revanche, il est explicitement dit qu'un mot est quelque chose de plus « abstrait », plus général qu'une forme linguistique. On retrouve la même distinction lorsque l'on dit par exemple

- *parce que* s'écrit en **deux** mots – sens de (a) ; vs • *parce que* est **un** mot, qui se traduit en anglais par *because* – sens de (b).

Tout cela démontre que le terme *mot* est utilisé pour désigner deux notions distinctes liées à la langue. De nombreux textes de linguistique entretiennent malheureusement la confusion, en employant ce terme indifféremment dans l'un ou l'autre sens. À cela s'ajoute le fait que *mot* peut signifier encore bien d'autres choses, dans la langue de tous les jours ou en tant que terme technique :

- a. *Je vais te rapporter quelques bons mots* [= (réflexion ou remarque intéressante)] *qu'il nous a sortis*.
- b. *Il a glissé un mot* [= (court message écrit)] *sous la porte de Germaine*.

c. En informatique, un octet est un mot [= (séquence d'informations élémentaires)] de huit bits.

Pour éviter toute confusion, on n'utilisera jamais *mot* en tant que terme linguistique technique. On va introduire deux termes bien distincts.

- **Le mot-forme**

La notion correspondant à l'exemple (1a) sera désignée par le terme *mot-forme* ; elle peut se définir de la façon suivante :

Pour que la définition ci-dessus soit compréhensible, il faut préciser ce que l'on entend par *autonomie de fonctionnement* et *cohésion interne*. Je le ferai en examinant la phrase ci-dessous, qui contient quatre mots formes :

Un *mot-forme* est un signe linguistique

- qui possède une certaine autonomie de fonctionnement
- et qui possède une certaine cohésion interne.

L'autonomie de fonctionnement peut être testée de multiples façons ; en voici trois :

Il est possible de remplacer chacun des quatre mots-formes de (3) par d'autres mots-formes pouvant avoir la même fonction grammaticale dans la phrase, comme l'illustre le tableau ci-dessous : *Patron de phrase à quatre positions avec trois alternatives pour chaque position*

Position 1	Position 2	Position 3	Position 4
<i>Le</i>	<i>chemin</i>	<i>est</i>	<i>encombré</i>
<i>Ce</i>	<i>passage</i>	<i>sera</i>	<i>libre</i>
<i>Un</i>	<i>couloir</i>	<i>devenait</i>	<i>bizarre</i>

On peut employer chaque mot-forme de (3) dans d'autres contextes que ceux de la phrase initiale :

*Il regarde **le** chien.*

*C'est un **chemin** ombragé.*

*Je pense qu'il **est** fragile.*

*Je trouve ton bureau bien **encombré** de choses inutiles.*

1. Les mots-formes apparaissant dans une phrase sont séparables les uns des autres, par insertion d'autres mots-formes. Ainsi, on peut insérer des mots-formes entre chaque paire de mots-formes : *Le petit **chemin** ombragé **est** bien **encombré** aujourd'hui.*

- Le lexème

Nous appellerons *lexème* un élément de base de la connaissance lexicale. Lorsque l'on parle d'apprendre un « nouveau mot » dans une langue étrangère, on réfère en fait à un lexème de cette langue : une entité générale qui se « matérialise » dans les phrases par un ou plusieurs mots-formes. Ainsi, DOG est un lexème de l'anglais, qui est associé aux deux mots-formes *dog* (singulier) et *dogs* (pluriel).

Plusieurs mots-formes sont associés au même lexème s'ils ne se distinguent que par ce que l'on appelle, en morphologie, **la flexion**. Cependant, le lecteur a sûrement déjà une bonne idée intuitive de ce que recouvre la flexion ; c'est ce qui oppose les mots-formes à l'intérieur de chacune des séries suivantes :

- *Route ~ routes*

- *canal ~ canaux*

- *lent ~ lente ~ lents ~ lentes*

- *avoir ~ ai ~ as ~ a ~ avons ...*

Un *lexème* est une lexie regroupant des mots-formes ne se distinguant que par la flexion.

Conclusion

2. *Mot* est ambigu et son usage en linguistique peut prêter à confusion.
3. On utilisera à la place soit le terme *mot-forme* soit le terme *lexème*, selon la notion dont il sera question.
4. La notion de lexème a été caractérisée comme étant un regroupement de mots-formes qui ne se distinguent que par la flexion. Un lexème est une lexie (une unité lexicale) de la langue.

Cours 02

Le lexique et le vocabulaire

On a pu constater qu'il est impossible de dénombrer tous les mots d'une langue. Il y a énormément de mots qui ne peuvent fonctionner qu'au sein de certains groupes de sujets parlants restreints : c'est le cas des termes scientifiques et techniques, de ceux qui appartiennent aux argots professionnels, des mots régionaux, etc. ; sans compter les disparités d'ordre socioculturels qui affectent de manière sensible la connaissance du lexique, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Les linguistes distinguent souvent le *lexique du vocabulaire*.

Le lexique d'une langue doit être considéré, avant tout, comme une entité théorique. C'est l'ensemble des mots qu'une langue met à la disposition des locuteurs.

Le vocabulaire est, pour sa part, souvent envisagé comme l'ensemble des mots utilisés par un locuteur donné dans une réalisation écrite ou orale. Selon cette perspective, le lexique est une réalité de **langue** à laquelle on ne peut accéder que par la connaissance des vocabulaires particuliers qui sont une réalité de **discours**. Il faut noter également que les linguistes *saussuriens* et *post-saussuriens* ont l'habitude d'opposer la langue au discours. La langue est un système de signes où les éléments se définissent par leurs oppositions réciproques. C'est une institution sociale qui n'est pas actualisée par l'acte de discours. En revanche, le discours est une réalisation individuelle de ce système

Chaque individu a son vocabulaire à lui qui fait partie de son *idiolecte*⁹ ; sa façon individuelle de s'exprimer.

En même temps, tous les locuteurs qui parlent une même langue partagent une masse d'unités lexicales. Aucun locuteur ne possède toutes, mais ensemble,

⁹ Chaque locuteur a un vocabulaire, composante lexicale de son idiolecte ; le vocabulaire d'un individu est unique aussi bien par la nature que par la quantité des mots connus. En effet chacun a une histoire et chacun a subi des influences différentes tenant aussi bien à son origine géographique qu'à son origine sociale.

leurs vocabulaires combinés définissent une unité supérieure qui existe au niveau de la communauté : nous l'appelons le lexique.

Vocabulaire actif/ vocabulaire passif :

Le vocabulaire individuel contient deux sortes de vocables. Il y a les mots que le locuteur emploie habituellement. Dans ce cas, les linguistes parlent de « *vocabulaire actif* ». Et puis il y a des mots que le sujet parlant connaît à peine, qu'il comprend lorsqu'ils sont employés par d'autres mais dont il n'a pas l'habitude de se servir lui-même. Ce sont des mots sur lesquels il n'exerce plus d'un « *contrôle passif* », c'est pour cela dans ce cas, on parle de « *vocabulaire passif* ». Parmi ces mots qu'il ne connaît que passivement, il s'en trouve même qui ne lui sont intelligibles que par le contexte ou par les circonstances extralinguistiques dont lesquels ils sont employés.

-Le *vocabulaire passif* correspond aux termes dont le locuteur connaît la définition mais qu'il n'utilise pratiquement pas

-Le *vocabulaire actif* correspond aux unités connues et employées par le locuteur.

Les sous-ensembles :

L'ensemble des mots d'une langue constitue son lexique. Cet ensemble se sépare en sous-ensembles, selon un certain nombre de variables ; il n'est pas clos et ses contours ne sont pas fixés de manière absolue.

Le lexique général/ Le lexique de spécialité :

Le lexique d'une langue ne comporte que des mots connus de tout le monde. Il comporte également un certain nombre de termes réservés à des contextes bien précis, technique ou professionnels. C'est pourquoi on distingue dans le lexique un premier sous-ensemble formé par le lexique général étudié par la *lexicologie* et un second sous-ensemble formé par les lexiques de spécialité et à propos duquel on parle de *terminologie*.

Le lexique général est commun à tous les locuteurs ; Les lexiques de spécialité sont liés à un domaine : sciences (chimie, astronomie), science et technique (informatique), métier (menuiserie), activité (jardinage).

En parlant du lexique de spécialité, on fait référence à la langue de spécialité. Cette dernière n'est que l'usage d'un fond lexical que l'on trouve dans la langue usuelle, mais dans des acceptions spécifiques liées à une science ou à une discipline concernée ou encore technique scientifique (l'informatique).

Par *langue technique* on entend aussi l'usage d'un lexique relevant d'un champ d'expérience caractérisé par un objet ou une méthode d'investigation bien déterminée par des connaissances fondées sur l'objectivité et la vérification, ex : lexique de mathématique ou de la chimie.

Enfin *la langue professionnelle* (ou de métier) s'applique à l'utilisation de la langue, ou de lexique, appartenant ou désignant les métiers ou les activités d'occupation manuelle, mécanique ou artisanale.

On peut donc, dire que les langues de spécialité désignent les langues utilisées dans des situations de communication (orale ou écrite) qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier.

Les facteurs de variation du lexique :

Le lexique varie partiellement selon trois facteurs qui sont : *le temps, l'espace et le registre.*

a- Variation diachronique (le temps) : si un fond stable demeure depuis les débuts du français, le lexique du français contemporain n'est identique à celui des périodes précédentes : certains mots anciens ne sont plus utilisés ni compris (ex : malandrin) ; de mots nouveaux ou néologismes apparaissent ex : zapper.

b- La variation diatopique (l'espace) : les registres de France et les pays de la francophonie présentent des mots qui leur sont propres : ainsi « magasiner » est québécois qui signifie « aller faire des achats dans les magasins ».

c-La variation diastratique (registre): est liée aux registres : familier, littéraire, argotique, etc. La détermination des registres est difficile, et se fonde sur des critères hétérogènes, comme le montrent les marques lexicographiques courantes : situation de communication (familier), type de texte (littéraire), groupe sociaux (populaire), attitude de l'énonciateur (péjoratif), jugement moral ou esthétique (vulgaire), etc.

Cours 03

Lexique et orthographe

Le prestige lié à la langue française remonte au moyen âge, à l'époque où la langue française, à côté du latin était devenue à son tour une langue qui s'écrivait.

Toutefois, il faut croire que jusqu'à la fin du XII^e s, les jongleurs et les poètes pouvaient s'en contenter, car ils savaient leurs textes presque par cœur et ils n'avaient donc pas besoin d'en faire une véritable lecture.

1. Langue parlée/ langue écrite :

A/ La distinction entre le parler et l'écrit se situe au niveau de la réalisation : Discours oral/ discours écrit. Entre ces deux types de discours, il n'y a ni l'identité de substance, ni l'identité de la situation de communication.

B/ b1- L'étude des particularités dues à la substance des codes dégage certains traits spécifiques de l'oral et de l'écrit.

La langue parlée ayant une substance graphique implique un découpage difficile des unités, des moyens différents pour marquer le genre, le nombre, la personne, l'existence du niveau suprasegmental (intonation, accent, ton) pour le code oral seulement.

b2- Les catégories grammaticales reçoivent des marques graphiques (lettres) à l'écrit, les changements phoniques (changement ou addition des phonèmes) dans le discours oral. La prosodie (accent et intonation) peut être significative de deux façons : elle peut apporter une information portant sur le message (il pleut ?) ou sur l'affectivité du locuteur.

2. Pour et contre l'orthographe :

- Saint beure : « l'orthographe est le commencement de la littérature. »
- Alain : « l'orthographe est une sorte de politesse.... Il fait s'habiller selon l'usage, parler et non crier. Ecrire enfin selon l'orthographe. »

- Violatte : « L'orthographe est toujours très simple. Il y aurait intérêt à compliquer ses règles Quand on est amoureux de la langue on l'aime dans ses difficultés. On l'aime telle qu'elle est, comme sa grand-mère, avec ses rides et ses verrues ».

3. Systeme et orthographe :

L'orthographe peut se définir comme « l'ensemble des fonctions que l'on donne aux lettres et aux signes écrits ». L'orthographe française ne produit pas exactement la prononciation. Cela est notamment dû au fait que l'on a souvent introduit des lettres pour rapprocher certains mots français de leur étymon. Pour mieux comprendre le fonctionnement de l'orthographe française, il faut tout d'abord savoir ce que l'on entend par les notions de « phonème » et de « graphème ».

- Phonème et son : un phonème est la plus petite unité phonique qui permet de distinguer les mots d'une langue.

Exemple : le mien, le tien : ici les sons [t] et [s] sont **des phonèmes** car, ils permettent de distinguer à l'oral, la personne de ces deux pronoms possessifs.

Un même phonème peut pourtant connaître différentes réalisations concrètes (**sons**). Certains sons n'ont aucun rôle distinctif dans une langue.

- Graphème et lettre

La *Grammaire méthodique* établit ici un parallèle : « le graphème est à la lettre ce que le phonème est au son » [2]. Ainsi, le graphème est-il la plus petite unité graphique à valeur distinctive. On l'oppose à la lettre qui, elle, peut connaître des réalisations multiples (manuscrite, imprimée, majuscule, minuscule).

Un graphème peut se présenter sous plusieurs formes. Soit le phonème [o], on peut le représenter graphiquement de plusieurs manières :

- par une simple lettre (o) ;
- par un digramme (au) ;
- par un trigramme (eau).

3.1. les distorsions

Il y a trois types essentiels de distorsion entre l'oral et l'écrit ; c'est-à-dire entre le plan des phonèmes et celui des graphèmes.

A/ *les graphèmes simples et les graphèmes complexes :*

a-1- *les graphèmes simples* (ex. x) transcrivant un phonème complexe [ɛks]

Ex. excuse : [ɛ kskyz]

a-2- *Les graphèmes complexes* Ex. **ch**, transcrivant un phonème simple [ʃ].

B/ *Les graphèmes synonymes* : ai, ei, transcrivant un phonème identique.

Ex. chataigne et teigne : [ɛŋ].

C/ *Les graphèmes homographes* : (*ille*) transcrivant des phonèmes différents fille [fij] et ville [vil].

D/ *Les graphèmes incomplets* : transcrivant un mot ou une lexie ex. M. (monsieur), C.G.T. (confédération générale du travail)

E/ *Le graphème plein* : transcrit un phonème zéro (non prononcé).

Ex. chantt, ils trouventnt [e],...

3.2. Les fonctions des graphèmes :

Les graphèmes peuvent avoir trois fonctions

A- *Les graphèmes à fonction phonologique (les phonogrammes)* : leur rôle est de représenter les phonèmes. Ex. [i] : y, i, î, ï mis, île, mais, type. [o] : au, o, eau, ô, mot, aux, oiseau, tôt.

B- Les graphèmes de fonction morphologique (les morphogrammes) :

leur rôle est de marquer les catégories de genre, de nombre ainsi que les terminaisons des verbes. Ils participent aux liaisons entraînées par leur présence. On les appelle les morphogrammes.

1-Phrase de départ : *le livre est ouvert.*

<i>Pluriel écrit</i>	<i>Pluriel oral</i>
<i>Les livres sont ouverts</i>	[lelivRsötuvεR]
+ + + +	+ 0 + 0
4 morphogrammes de pluriel	2 marques phonétiques

2- Phrase de départ : *Cet enfant est malade*

<i>Féminin écrit</i>	<i>Féminin oral</i>
<i>Cette enfant est malade</i>	[setäfäεmalad]
+ 0 0 0	0 0 0 0
Il y a un morphogramme de féminin	Il n'y a aucune marque phonétique

L'examen systématique des phrases montre que :

- Les morphogrammes sont toujours en nombre supérieur ou égal aux marques phonétiques.
- Les morphogrammes se répartissent sur toute la phrase. Il en résulte un phénomène de redondance, c'est-à-dire de répétition.

Du point de vue de l'orthographe cette redondance oblige à suivre les règles de l'accord (sujet-verbe/ accord du participe passé ou de l'adjectif).

Dubois montre qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de l'orthographe. La redondance des marques assure la cohérence de la phrase. Ex *ma fille est partie en vacances, je l'ai conduite à la gare.*

C- Les graphèmes de fonction distinctive (les logogrammes) : certains graphèmes ne se prononcent pas et ont pour fonction de distinguer les homogrammes.

- *Il y a les logogrammes lexicaux : ancre, encre/ foi, fois, foie, foix / mord, mort, mors/ saut, sceau, seau, sot/ vain, vin, vainc, vingt/ ver, vair, vers, verre.*
- *Les logogrammes grammaticaux : à/a, ces/ses, or/hors, ça/çà/sa, des/dès*
- *Les expressions formant des logogrammes : autant/ au tant, autour de/ au tour de , bientôt/ bien tôt, davantage/ d'avantage, quoique/ quoi que, quelquefois/ quelques fois*

Cours 04

Le nom propre

Le lexique comporte à ses marges des mots plus ou moins intégrables dont le statut est problématique. On peut citer les noms propres, les mots virtuels et les mots étrangers.

1- Le nom propre :

En principe, ils ne sont pas des mots de la langue, parce qu'ils n'ont pas de sens, mais seulement un référent, qui est particulier : Paris, Zola.

Les noms propres de personne deviennent des noms communs lorsque :

- Des noms de personnages emblématiques désignent une classe d'individus : tartuffe, don Juan.

La rhétorique a répertorié ce fait dans les « figures de mots », sous le terme **antomase** ;

Certains auteurs parlent aujourd'hui de nom propre *métaphorique*, par opposition aux noms propres *métonymiques* tels que un *Picasso*= « un tableau de Picasso ».

Ces noms entrent aussi des comparaisons figées à valeur intensive, où ils gardent la majuscule et la référence particulière : *fier comme Artaban*, *riche comme Crésus*, *vieux comme Hérode*.

- Des produits fabriqués sont nommés par le nom de leur inventeur (*poubelle*, *guillotine*).

Les noms de marque s'intègrent au lexique de deux manières différentes :

- Ils servent à désigner un type de produit : *frigorifère*, *goretex*, cet emploi est critiqué par les puristes.
- Ils fonctionnent comme noms de sous-classes d'objets : *rouler en Renault* (sorte de voiture), *mettre son Levi's* (sorte de pantalon) : dans ce cas, ils gardent leur majuscules, et les dictionnaires de la langue ne les répertorient pas.

Des noms propres entrent dans le lexique par leurs dérivés, qu'il s'agisse de noms de lieux (*français, parisien*), ou de noms d'auteurs (*cornélien, rabelaisien, marxisme*), et de personnages (*gargantuesque*).

D'autre part, les noms de villes et de pays étrangers qui ont une forme française doivent être répertoriés dans le lexique de français : *Londres, l'Allemagne*.

Il existe dans la langue française un certain nombre de **noms communs** ayant pour origine le **nom propre** d'une personne. Souvent il s'agit du nom de famille (plus rarement du prénom) de l'inventeur de l'objet désigné, parfois d'un nom imaginaire (personnage mythologique, personnage de roman ou de théâtre). Au fil du temps, l'usage répété du nom propre donna naissance à un nom commun et parfois l'origine de celui-ci fut oubliée, une recherche étymologique permet de le retrouver.

2- L'onomastique :

L'onomastique : (du grec *onomastikos* signifiant *du nom propre*) est la discipline de la linguistique ayant pour objet l'étude des noms propres, et comprenant diverses branches telles que l'anthroponymie, l'hydronymie et la toponymie. Les mots ont une histoire. Tout comme les êtres vivants, ils naissent, évoluent et meurent.

Un mot est plus qu'un simple assemblage de lettres : ce qu'on peut voir d'un mot est le prolongement, l'aboutissement de centaines, voire de milliers d'années d'évolution.

Rechercher l'étymologie d'un mot, c'est aussi voyager dans le temps et dans l'espace, à une échelle qui n'a pas de commune mesure avec l'échelle humaine. Au-delà de son sens, ce qui est fascinant dans un mot c'est son histoire, son passé, en fait, ce qu'on ne voit pas, mais qui pourtant est riche et passionnant. Ce sens initial, dissimulé, perdu à jamais peut-être, est fascinant.

Les anthroponymes :

L'**anthroponymie** (étude des noms de personnes) est une science qui constitue, avec la toponymie (étude des noms de lieux), une des deux parties de l'onomastique (étude de l'origine et de l'évolution des noms propres), branche de la lexicologie.

Albert Dauzat (Guéret, Creuse, 1877 – Paris, 1945) qui publia un *Traité d'anthroponymie française - Les noms de famille de France*, passant en revue, avec toute la rigueur scientifique souhaitable, quelque 120 000 patronymes (soit environ le tiers du corps national), réédité par Guénégaud en 1977, peut être considéré comme le père de l'anthroponymie française contemporaine.

L'étude de l'anthroponymie est relayée par des approches régionales récentes : Jean-Marie Thiébaud, Dictionnaire des noms de famille de Franche-Comté (2 vol.). Tome 1^{er}, les noms d'origine géographique, 1988 - tome II, Les noms de métiers, les sobriquets, 1998.

Les patronymes

Origine des noms de famille

Il convient avant tout de définir la notion de nom. Les noms sont divisés en deux ensembles distincts. Les premiers à apparaître dans l'histoire de l'anthroponymie sont les noms individuels, répartis en trois sortes :

1. Les prénoms (ou noms de baptême) sont ceux que l'on a reçus à la naissance ; on peut en posséder un ou plusieurs.
2. Les surnoms (ou sobriquets) sont ceux que l'on peut recevoir au cours de sa vie.
3. Les pseudonymes sont ceux que l'on se donne soi-même, pour une raison ou pour une autre.

Les noms individuels sont attachés aux personnes qui les portent. Ils disparaissent à leur mort sans être transmis à qui que ce soit.

Apparus plus tardivement, les noms collectifs sont ceux qui nous intéressent ici ; il s'agit des noms de famille.

I- Origine des noms de famille : Les noms existants en France sont liés aux origines de la population française, formée par les colonisations, les invasions et l'immigration. Chacun a apporté avec lui sa propre langue et donc ses propres noms. En effet, l'onomastique est étroitement liée à la linguistique, la plupart des noms ayant une signification précise.

II- Histoire des noms de famille : Dans la plupart des civilisations antiques, un seul nom servait à désigner l'individu. Ce nom restait attaché à la personne de sa naissance à sa mort, sans être toutefois héréditaire.

Seuls les Romains utilisaient un système de trois noms : le prénom, le gentilice (nom du groupe de familles) et le cognomen (surnom, devenu nom de famille). Cependant, les gens du peuple ne portaient en général que deux noms : le prénom et le cognomen.

Avec l'expansion romaine, le système à trois noms s'est étendu sur tout l'Empire et notamment la Gaule.

Les invasions barbares du Vème siècle détruisent l'Empire romain d'Occident et font disparaître le système à trois noms de la Gaule.

En effet, les populations adoptent alors la coutume des vainqueurs, qui était la leur avant l'arrivée des Romains. Ils ne portent désormais qu'un nom individuel, qui ne se transmet pas d'une génération à l'autre. Ce système va perdurer jusqu'au Xème siècle.

C'est en effet au Xème siècle que le processus de création des noms de famille s'amorce. Face aux problèmes engendrés par un trop grand nombre d'homonymes, le nom individuel est peu à peu accompagné par un surnom. Avec l'usage, ce surnom tend à devenir héréditaire. Ce phénomène se rencontre d'abord parmi les familles nobles, puis s'élargit à l'ensemble de la population à partir du XIIème siècle.

A partir du XV^{ème} siècle, un long processus de fixation des noms de famille s'amorce. Par ailleurs, le pouvoir politique s'intéresse à la question et réglemente progressivement l'existence des noms de famille.

En 1474, Louis XI interdit de changer de nom sans une autorisation royale.

En 1539, François Ier promulgue l'ordonnance de Villers-Cotterêt. Celle-ci rend obligatoire la tenue de registres d'état-civil. Cette tâche est confiée aux curés, le Clergé constituant la seule « administration » présente dans tout le royaume. En fait, la décision royale officialise et généralise une pratique déjà en usage depuis le siècle précédent, principalement dans les villes.

Avec la Révolution française, la tenue de l'état-civil quitte le cadre de la paroisse. Elle passe désormais dans les attributions de l'État et se fait à la mairie de chaque commune.

La loi du 6 fructidor de l'an II (23 août 1794) interdit de porter d'autre nom et prénoms que ceux inscrits à l'état-civil. Cependant, le Conseil d'État peut autoriser un changement de patronyme (ils sont actuellement environ 800 par an).

En 1870, l'apparition du livret de famille fige définitivement l'orthographe de tous les patronymes.

Les matronymes

Un **matronyme** : est un nom de famille ayant pour origine le nom de la mère : nom de baptême ou surnom féminin. Les matronymes constituent l'une des caractéristiques de l'anthroponymie de la Manche et du Calvados.

Deux principaux cas ont favorisé leur apparition : celui de la femme seule (femme abandonnée, mère célibataire, veuve non remariée) dont les enfants prenaient le nom, et celui de la femme ayant un statut social ou juridique plus important que celui du mari. À ces cas les plus courants s'ajoutait parfois le souci de distinguer les enfants nés de même père mais de mères différentes, ou encore un fils de son père

en cas d'homonymie ; enfin, la transmission du nom de la mère pouvait éventuellement indiquer le fruit d'un mariage clérical non canonique.

Les matronymes aujourd'hui

C'est dans le Calvados, puis dans la Manche, que l'on rencontre actuellement le plus fort taux de matronymes en France. On pourrait penser que cette situation est une conséquence directe de la pratique relative aux enfants naturels (et il est certain qu'elle y a contribué de manière non négligeable), mais force est de constater que, dès le Moyen Âge, l'emploi de matronymiques et de matronymes semble plus fréquent en Normandie que dans d'autres régions.

On a, avec assez de vraisemblance, attribué ce phénomène, entre autres causes, à la pratique médiévale vivace, héritée des Scandinaves, du mariage *more danico* (« à la mode des Danois »), c'est-à-dire du concubinage parfois multiple, mais socialement accepté. Les enfants issus de ces unions, pour illégitimes qu'ils fussent, n'en jouissaient pas moins d'un statut légal assez favorable, et d'une remarquable intégration sociale. On peut également ajouter qu'en Normandie, l'adoption par une femme du nom de son mari n'a jamais été systématique.

Les ethnonymes

Ethnonyme est souvent utilisé comme un synonyme de gentilé et désigne donc un nom d'habitants : les *Corses*, les *Lorrains*, par exemple.

Mais puisque deux termes sont disponibles on tend à les spécialiser :

- gentilé au sens de **nom d'habitants** par rapport à un lieu (pays, province, ville...) les *Français* ou les *Parisiens* par exemple,
- **ethnonyme** au sens de **nom de peuple** (qui peut du reste correspondre à un **nom d'habitants**), ethnonyme étant formé sur le grec *ethnos*, « peuple » et renvoyant clairement à la notion d'ethnie en français : les Roms ou Tsiganes par exemple, les Bretons ou les Corses, les Sarrasins (utilisé comme

ethnonyme abusivement car il désignait tous les peuples de confession musulmane sans distinction).

Cette distinction prendra surtout son sens sur les lieux où plusieurs groupes ethniques cohabitent, ou sont amenés être distingués pour diverses raisons. Par exemple on distinguera :

- les *Finlandais* (ressortissants de la Finlande) : gentilé et les Finnois (**ethnonyme**)
- les *Thaïlandais* (ressortissants de la Thaïlande) et les *Thaïs* (membre du peuple Thaï)
- les *Polonais* (ressortissants de la Pologne) et les *Pôles* (membre du groupe ethnique des Pôles en Europe Centrale).

On remarquera dans ces exemples que ce sont les noms de pays qui se sont construits à partir des ethnonymes, puis les gentilés qui se sont construits à partir des noms de pays, en passant par le suffixe *land* (*pays*) :

- Finnois → Finlande (*Suomi* en finnois) → Finlandais
- Pôles → Pologne (*Poland* en anglais) → Polonais
- Thaï → Thaïlande → Thaïlandais

Étymologiquement, par exemple, *Thaïlandais* signifie : *habitant du pays des Thaïs*. On observe le même type de construction avec la France.

- Franc → France → Français

On peut prédire la création de gentilés sur certains pays ou régions s'ils devaient devenir des pays d'immigration, par exemple: Kurde → Kurdistan → *Kurdistanais* (ce mot n'existe pas, le suffixe *stan* veut dire *pays*).

Enfin on observe une construction atypique dans le cas du Pakistan. Le nom de ce pays est un acronyme formé avec le nom des provinces du pays : le Pandjab, l'Afghanistan (Province-frontière du Nord-Ouest), le Kashmir, le Sind et le

Baloutchistan. La forme terminale imitant le suffixe stan (*pays*), le faux ethnonyme *Pak* ou *Paki* s'est formé, employé tantôt affectueusement, tantôt péjorativement, sans qu'il ne représente un peuple particulier (le Pakistan regroupe plusieurs groupes ethniques : Pendjabis, Sindhis,...

Les toponymes

La **toponymie** est la science qui étudie les noms de lieux (toponymes). Elle se propose de rechercher leur signification, leur étymologie, mais aussi leurs transformations au fil des siècles et enfin d'étudier leur impact sur les sociétés. Avec l'anthroponymie (étude des noms de personnes), elle fait partie de l'onomastique (étude des noms propres), elle-même branche de la linguistique. Le nom des habitants découlant des toponymes est l'ethnonyme ou le gentilé.

Le domaine de la toponymie est vaste. Cette science étudie en effet les noms de lieux habités (villes, villages, hameaux et écarts) ou non habités, mais aussi les noms liés au relief, aux rivières, aux voies de communication (routes, rues). Elle peut aussi aborder des domaines plus restreints (noms de villas ou d'hôtels, par exemple).

Origine des toponymes

Les toponymes répondent au besoin de nommer un relief, dans le but de l'identifier.

Ils sont par conséquent le résultat d'un acte volontaire de création, qui ne doit donc rien au hasard : tout toponyme a un sens, même si celui-ci n'apparaît pas clairement au premier abord.

Les toponymes peuvent :

1. décrire la caractéristique physique du lieu, comme par exemple *Belgrad*, qui signifie *Forteresse Blanche*
2. être tirés du nom du peuple qui occupait le lieu, comme par exemple *Ecosse*, dont le nom est tiré de celui du peuple des *Scotti*
Le nom de ce peuple aussi peut bien évidemment s'analyser, et ce qui va en ressortir va la plupart du temps faire référence à une qualité (physique, morale) ou bien à un attribut dont le peuple en question tire son image
3. honorer le nom :
 - ✓ d'un explorateur : comme par exemple *Amérique* (d'après *Amerigo Vespucci*), *Colombie* (d'après *Christophe Colomb*)
 - ✓ d'une personnalité (roi, reine, homme politique, mécène, protecteur ou personne estimée, ...), comme par exemple les *Philippines*, ainsi nommées en l'honneur du Roi d'Espagne Philippe II, ou encore le *Lac Victoria* en Tanzanie, en l'honneur de la reine Victoria, mais aussi les villes de *Washington*, *Cleveland*, *Dallas*, ...
4. être porteur d'une connotation politique ou impérialiste, comme par exemple la ville de *Vlativostok*, qui signifie *Maîtrise de l'Orient*
5. être porteur d'une connotation religieuse, comme par exemple la ville de *San Francisco* (d'après *Saint François*), *Sao Paolo* (d'après *Saint Paul*)

Comment évoluent-ils ?

Les toponymes, comme tous les mots, ne sont pas figés, mais évoluent avec le temps :

C'est ainsi qu'ils peuvent :

1. évoluer naturellement, sans nécessairement suivre ni les mêmes vicissitudes, ni le même rythme que la langue parlée localement :
L'actuelle ville de Napoli en Italie était il y a presque 2500 ans, appelée *Nea Polis*, ce qui signifie *Nouvelle Ville* en latin. La forme d'origine (*Nea Polis*) s'est érodée naturellement jusqu'à devenir *Napoli*. La forme d'origine n'est donc plus directement discernable dans la forme actuelle, et par conséquent, le sens d'origine (de *ville nouvelle*) n'est plus compréhensible, d'autant que le latin n'est plus parlé en Italie.
2. Disparaître sans laisser de trace, remplacés par les noms donnés par une nouvelle population d'envahisseurs, colons, ..., bien que l'arrivée, pacifique ou non, d'une nouvelle population ne s'accompagne pas nécessairement de changement du toponyme.
3. être débaptisés pour des raisons politiques :
La Révolution Russe a changé les noms qui rappelaient l'Ancien Régime, comme par exemple *Saint-Petersbourg*, qui a été renommé en *Petrograd* par le Tsar pendant la guerre, qui devint *Leningrad*, puis à nouveau *Saint-Petersbourg* en 1991

Les hydronymes :

Hydronyme : les hydronymes forment une catégorie référentielle de toponymes ; il s'agit des toponymes référant à une entité spatiale comportant le trait « + eau » (telle que cours d'eau, plan d'eau, source, chute d'eau, etc.). C'est un Nom propre désignant un cours d'eau.

- Des exemples d'**hydronymes** sont Rhein, Thames, Seine.

Les oronymes :

Un **oronyme**, est un néologisme grec signifiant « nom de montagne ».

Les oronymes forment une catégorie référentielle de toponymes ; il s'agit des toponymes référant à une entité spatiale comportant le trait « + relief » (sommets, vallons, plaines, replats, etc.).

Les oronymes, appliqués parfois à de simples hauteurs, sont très fréquents en toponymie. La plupart des villes sont, en effet, bâties sur des hauteurs ou des contreforts pour des raisons défensives ou de simple protection contre les inondations.

Les hagionymes :

Hagionyme : Nom de saint pris comme nom propre.

CHAPITRE II

LA MORPHOLOGIE LEXICALE

La formation des mots

Les **mots simples**, constitués d'un seul morphème, s'étudient très vite en morphologie lexicale : il n'y a pas grand-chose à dire sur eux, ils ne peuvent pas être décomposés en éléments, en unités significatives plus petites. Ex : *table, moustique, vapeur, maison, monument, hameçon...* (ils ne sont pas forcément constitués d'une seule syllabe).

Rappel : un morphème est une unité minimale porteuse de sens (un radical, un préfixe ou un suffixe, une désinence sont des morphèmes).

En dehors de l'Histoire de la langue, les mots sont à étudier selon une perspective **synchronique** (et non **diachronique**) : si un préfixe n'est plus senti comme tel, on considère qu'il fait partie du radical et qu'il s'agit d'un mot simple.

La morphologie lexicale décrit les mots de la langue en synchronie, comme ils présentent à une époque donnée dans le système de la langue. Cependant, certains mots construits historiquement sont traités en synchronie comme des mots simples car le lien avec la racine s'est obscurci, le mécanisme qui a servi à leur construction n'est donc plus perçu maintenant :

Exemples : le lexème *secrétaire* qui, historiquement a été construit sur le terme *secret*, n'est plus perçu comme dérivé car son sens actuel s'est éloigné du sens du terme sur lequel il a été construit.

De même pour le lexème *bureau* dont l'origine étymologique est *bure* qui est une sorte de *tissu épais*

¹⁰ Le contenu de ce cours est sur la page Facebook de mon ancien établissement (université de Chlef. Tous les droits reviennent à l'auteur de ce polycopié et la mise en ligne du contenu était fait son mon consentement.

Les autres mots, complexes, sont appelés **mots construits** ; ils sont formés d'au moins deux morphèmes, et ont été constitués selon plusieurs procédés, dont les plus fréquents relèvent de la *dérivation*, ou de la *composition*. On dit qu'ils sont **motivés**, c'est-à-dire qu'ils sont perçus en association avec une forme simple originelle, ils ne reposent pas simplement sur eux-mêmes.

Cours 02¹¹

La dérivation

Il s'agit d'un procédé de formation d'unités lexicales nouvelles à partir d'un matériel morphologique qui existe déjà. La dérivation est sans conteste le procédé de morphologie lexicale qui a enrichi le répertoire lexical français. On distingue :

2.1. La dérivation (proprement dite) ou la dérivation affixale

Un mot dérivé est formé par l'adjonction d'un ou plusieurs **affixes** (préfixes ou suffixes, soudés) à un morphème lexical appelé **base** ; la base ultime, minimale est appelée **radical**. Les désinences (pluriel, féminin...) ne sont pas des affixes, et ne participent pas à la dérivation.

Toutes les combinaisons sont possibles :

- **Préfixation** seulement : un préfixe exprimant un contraire (*in-* / *dé-*) ou un redoublement s'ajoute par exemple à un verbe : *faire* / *défaire* / *refaire*.
- **Suffixation** seulement, comme pour les diminutifs : *filles* / *fillette*.
- Accumulation de préfixes et suffixes : *redéploiement*, *dépersonnalisation*
- Ce qu'on appelle la **dérivation parasynthétique** : la formation d'un mot directement avec préfixe **et** suffixe ; l'étape intermédiaire n'existe pas. Ex. : *imbattable* (**battable* n'existe pas) ; *embourgeoiser* (**bourgeoiser* n'existe pas). On remarquera pour ce dernier mot comme pour beaucoup d'autres que la désinence d'infinitif, bien que cette opinion puisse être discutée, se comporte syntaxiquement comme un suffixe, et peut être considérée comme un suffixe verbal de niveau zéro, puisqu'elle sert à changer la catégorie grammaticale, ce qui est une particularité des suffixes, sans apporter d'élément sémantique

¹¹ Le contenu de ce cours est sur la page Facebook de mon ancien établissement (université de Chlef. Tous les droits reviennent à l'auteur de ce polycopié et la mise en ligne du contenu était fait son mon consentement.

significatif (il existe d'authentiques suffixes verbaux, comme *-iser*, *-ifier*).

Autres exemples : *encourager*, *décourager* (**courager*), *aguerrir* (**guerrir*).

La base peut être assez diverse. Dans un certain nombre de cas, elle est facilement identifiable : *fierté* (nc) vient de *fier* (adj). Dans d'autres cas, c'est plus flou : *danseur* (nc) vient-il de *danser* (v) ou de *danse* (nc) ?

On peut former des mots sur des bases étrangères : *débriefer* (questionner au retour d'une mission) < un *briefing* (une réunion d'information avant une mission). Ou sur des sigles : *CAPES* > *capésien* ; *SMIC* > *smicard*. Ou sur des constructions syntaxiques entières : *le je-m'en-foutisme* ; un *jusqu'au-boutiste*.

L'étude d'un mot dérivé, méthode :

- On commencera par indiquer le procédé, et sa définition.
- On précisera d'abord quel est le radical, et quelle est sa nature grammaticale.
- A partir du radical, on retracera les étapes, et on précisera quel mot a servi à chaque fois de base au suivant. On peut avoir à signaler en cours de route des modifications morphologiques, dans la prononciation ou l'orthographe. On indiquera le cas échéant qu'une étape est sautée (dérivation parasyntétique). A chaque ajout d'un affixe, on précisera l'apport sémantique et, s'il y a lieu, la modification syntaxique.
- Lors de la dernière étape, on donnera le sens global du mot, en s'appuyant autant que possible sur le radical, et en prenant bien garde à définir un nom comme un nom (un objet, une personne, une technique, etc.), un adjectif comme un adjectif (ex : "qui est apte à..."), etc.

Sur le plan **morphologique** : un préfixe est forcément invariable, mais on signalera, comme précisé ci-dessus, les changements éventuels, telle la modification de *in-* devant certaines consonnes : *illisible*, *irrésistible*. Variantes : *mangeable* / *possible* / *soluble* (= même suffixe, 3 allomorphes : notion de capacité). De même *coopérer* / *concourir* / *commémorer* (de *cum* : simultanéité, = "ensemble") ; *examen* > *examiner*

(ajout d'une désinence verbale d'infinitif = suffixe verbal minimal ; modification de l'orthographe et de la prononciation : *-en* (prononcé "in") > *in* (prononcé *i + n* ; conformément à la prononciation : *fin* > *finir*). Une *personne* (nc) > *personnel* (+ suffixe d'adjectif) > *personnaliser* (+ désinence minimale de verbe ; changement phonétique et orthographique) > *dépersonnaliser* (+ préfixe exprimant un éloignement ou un contraire, dans le sens de "défaire ce qui a été fait").

Le suffixe est variable selon la catégorie obtenue : un suffixe d'adjectif entraînera une variabilité en genre et nombre, et un nom variera simplement en nombre ; un suffixe d'adverbe (*-ment / -ons*) entraînera une invariabilité.

Le suffixe est toujours collé au mot de base, alors que certains préfixes peuvent posséder un reste d'autonomie, qui se manifeste par exemple par un trait d'union ou une apostrophe : *le suréquipement - le sous-équipement / entr'ouvrir ou entrouvrir*. En particulier, les préfixes qui viennent de prépositions ne sont pas toujours collés (*entre, sous, contre*).

Sur le plan **sémantique**, les préfixes et les suffixes ont le même effet : apporter une modification de sens par rapport à la base. Dans l'étude d'un mot, on précisera quelle est cette modification, en se méfiant des variantes ou des apparences :

- *embarquer* : le préfixe *em-* signifie « dans » / *emmener* : il exprime indirectement l'éloignement (on prend avec soi).
- *incarner* : *in-* = "dans" = *en-* / *inactif* : il indique un contraire (la plupart des cas)
- *rougeâtre, marâtre* : suffixe péjoratif ou approximatif (= "pas bon, ou pas franc")

Sur le plan **syntactique** : un suffixe change généralement la catégorie grammaticale, il sert même à cela, alors qu'un préfixe ne la change pas. La preuve qu'une désinence (pluriel, féminin, imparfait...) n'est pas un suffixe, c'est qu'elle sert à confirmer la catégorie grammaticale, et non à la changer (voir le cours d'orthographe).

Il existe des suffixes de noms (-ation), d'adjectifs (-able), d'adverbes (-ment), de verbes (-iser). Il n'existe pas des préfixes de noms, d'adjectifs, etc. La désinence d'infinitif change évidemment la catégorie, puisqu'elle sert à former un verbe.

Quelques suffixes ne servent pourtant pas à changer la catégorie grammaticale, puisqu'ils s'appuient sur elle : ce sont des **diminutifs**, ou des suffixes **péjoratifs (ou approximatifs)** :

- *amour / amourette*
- *vert / verdâtre*
- *violoniste / violoneux*
- *bricoleur / bricoleux*

1. A noter que dans une question sur les préfixes et suffixes, on pourrait glisser des pièges : quel est le préfixe dans *enfant* ? dans *épinard* ?

a. **La conversion, ou dérivation impropre**

Est un procédé de formation de nouvelles unités lexicales sans adjonction de' affixes dérivationnels mais par changement classe grammaticale, c'est très courant, et très économique sur le plan de la langue, très facile à comprendre aussi :

Une blonde ; le vrai et le faux ; le rouge et le noir (adj. > nc)

Méthode :

- Procédé, et définition du procédé.
- Nature d'origine, et nature obtenue.
- Modification sémantique.

Exemples de modifications sémantiques : "une *fil*le blonde" ; "les *choses* vraies ou fausses" (dans des paroles, des affirmations) ; " la *couleur* rouge ou noire". Exemples de conversions :

- *Un frigidaire, une poubelle, du pinard, une Peugeot* ; (NP > nc)
- *Le moi, un petit quelque chose, un rien* (pronoms > nc)
- *Les pourquoi et les comment* (adverbes > nc)
- *Le pour et le contre* (prép. > nc)
- Les interjections, mots-phrases, ont des origines diverses : *Jésus-Marie-Joseph !* (NP) / *bon !* (adj.) *allons ! voyons ! tiens !* (verbes) *attention !* (nc)
- *Avec des si, on mettrait Paris en bouteille.* (conj de sub > nc)
- *Un frigidaire, une poubelle* (noms propres > noms communs : **antonomase**)

Sur le plan de l'orthographe, ces mots peuvent conserver la morphologie de leur catégorie d'origine ; par exemple, on n'écrit pas *des sis*.

Pratiquement n'importe quel élément peut être employé comme nom commun, quand on l'utilise avec un déterminant :

- *des si - les si n'aiment pas les -rais*
- *le qu'en dira-t-on*
- *un petit je ne sais quoi*
- *un moi d'abord les autres après s'il reste de la place...*

C'est un peu comme si l'on mettait cet élément entre guillemets, comme une citation. Dans un texte imprimé, on l'écrit en italiques.

De la même manière, un nom commun peut avoir exceptionnellement une fonction purement adjectivale, comme l'épithète. C'est le cas des adjectifs de couleur invariables, comme *cerise, citron, marron...* ; par exemple, ce dernier est bien « senti » comme un adjectif, mais il ne peut pas s'accorder, au moins au féminin (le pluriel en *marrons* commence à entrer dans les mœurs). On

continue à sentir qu'avec *cerise* ou *citron*, c'est une comparaison ; avec *rose*, *orange* ou *marron*, on ne le sent plus.

Dès qu'on ne sent plus que ce mot est utilisé comme citation ou comparaison, il est complètement **lexicalisé**, il a changé de nature, et il tend à prendre la variabilité de sa nouvelle catégorie, quand ça ne pose pas de problème de sonorité ou de sens.

2.3. La dérivation inverse (ou dérivation régressive)

Elle consiste à tirer un mot plus simple d'un mot plus long ; dans la pratique, on part souvent d'un verbe, qui donne la notion de base, et pour former un nom, on enlève simplement la désinence d'infinitif :

- *Accorder* > *un accord*
- *refuser* > *un refus*
- *attaquer* > *une attaque*.
- *visiter* > *une visite*.

Le problème, c'est que cela se situe sur un plan historique, et qu'il est parfois difficile de déterminer si c'est le verbe ou le nom qui est venu en premier. L'étude des définitions permet souvent de conclure : un *refus*, c'est "le fait de refuser", mais *refuser*, ce n'est pas "opposer un refus", c'est "ne pas accepter". Le nom se définit par référence au verbe, et non l'inverse.

Il existe deux adjectifs tirés (au XIIème siècle) de noms communs hérités du latin :

- *Châtain* vient du nom *une châtaigne*, car il décrit une couleur de cheveux ressemblant à celle de ce fruit.
- *Violet* vient du nom *une violette* (même raison).

La méthode d'analyse est similaire à la précédente, avec indication de la syllabe retranchée.

3. LES COMPOSITIONS

La composition, c'est la juxtaposition de deux éléments (parfois davantage) **qui peuvent servir par ailleurs de bases à des dérivés** ; c'est-à-dire des éléments qui existent à l'état libre, des mots simples souvent (dans la composition populaire, ordinaire : un *bébé-éprouvette*) ; ou des éléments qui ne pourraient pas exister en français à l'état libre (ex. : radicaux grecs) mais pourraient engendrer quand même des dérivés (il existe des dérivations savantes, dont le radical est pris sur le latin).

Il se pose un problème concernant les limites de la composition. L'idée qu'on se fait du mot composé est généralement celle de deux mots accolés par un trait d'union ; mais l'usage du trait d'union est assez aléatoire (*portefeuille*, mais *portemonnaie*) ; ce n'est qu'un signe formel, et rien n'autorise à exclure *pomme de terre* des mots composés. La limite à envisager est celle qui sépare les **mots composés** des **locutions**. On considérera comme mots composés toutes les expressions qui fonctionnent comme des mots simples (traduisibles par des mots simples, comme *potatoes* ou *kartoffeln*), et sont constituées d'éléments lexicaux les plus fondamentaux (des noms surtout, quelques adjectifs comme *aigre-doux*, quelques verbes comme *tire-bouchonner* [ou *tirebouchonner*]) ; on appellera « locutions » les autres ensembles, qui concernent les autres parties du discours (adverbes, prépositions, conjonctions...).

3.1. La composition populaire

La composition la plus courante associe deux mots (il n'est pas impossible d'en réunir davantage, mais cela deviendrait lourd), qui ont une existence autonome par ailleurs en français. Ils peuvent être soudés ou non, reliés ou non (par une préposition), ils sont souvent accolés par un trait d'union. Il y a ainsi en français une grande création de noms composés, quelques adjectifs, et quelques verbes.

Seul l'usage décide si on met un trait d'union ou non, si on colle les mots ou non : un *lieu dit* / *lieu-dit* ou *lieudit* selon les dictionnaires. Les groupes avec préposition

ne prennent pas souvent de trait d'union : une *salle à manger*, un *arc de triomphe*, mais un *arc-en-ciel*.

Sur le plan **syntactique**, ces expressions fonctionnent comme des mots uniques, avec une seule fonction. On analyse comme « nom commun ». On expliquera la nature grammaticale originelle de chaque élément, voire sa fonction d'origine, et la catégorie à laquelle on aboutit (attention à des mots comme *porte* ou *garde*, qui peuvent être noms ou verbes à l'origine). Par exemple : *porte-bonheur* = verbe + nom COD > 1 nom commun ; un *va-et-vient* = 2 verbes coordonnés > 1 nom commun.

Sur le plan **morphologique**, c'est-à-dire celui de l'orthographe, l'accord dépend de l'origine des composants : un *passe-partout* est invariable (verbe + adverbe). Il dépend aussi du sens : des *gratte-ciel* (verbe + nom, mais référence au *ciel* unique). Des *choux-fleurs* sont des *choux* qui sont en même temps des *fleurs*.

Sur le plan **sémantique**, l'ensemble forme une unité de sens nouvelle, qui dépasse celle des éléments pris isolément. Il s'agit rarement d'une simple addition (par juxtaposition) comme dans *député-maire*. L'analyse sémantique nécessite une explication, une paraphrase :

- un *timbre-poste* = un timbre vendu par la Poste, et exigé par la Poste pour l'acheminement du courrier
- un *porte-monnaie* est un objet (creux, etc.) servant à porter, contenir de la monnaie
- un *gratte-ciel* est un bâtiment si haut qu'il donne l'impression de toucher le ciel
- un *laissez-passer* (verbe à l'impératif + infinitif COD) est un document officiel enjoignant aux autorités (militaires...) de laisser passer le porteur du document.

On peut être amené à démontrer que certaines expressions où les mots sont détachés fonctionnent comme des mots composés : une *pomme de terre* - le *chemin*

de fer... On considérera que ce sont des expressions **lexicalisées** ; on peut conserver cette appellation par prudence si on estime qu'il est abusif de parler de mots composés.

Étant donné que ces éléments sont inscrits dans la mémoire comme des unités, on peut utiliser le critère d'**inséparabilité** des éléments (les 2^{èmes} noms y sont employés sans déterminant) :

- **une pomme de la terre, de ma terre*
- **une pomme de terre argileuse, de terre calcaire*
- **une pomme jaune de terre*
- **une pomme pourrie de terre trop humide...*

On le vérifie avec les mots composés indiscutables : *la grand-mère* > **une plus grande mère qu'une autre* ; *une chaise-longue* > **une chaise plus longue qu'une autre...*

Aucun des éléments n'est indépendant, modifiable, susceptible d'une expansion.

Autre critère : l'appartenance à ce qu'on appelle un **paradigme**, et les essais de **commutation** :

- *pomme de terre* sera associé à *carotte, navet*, etc. (des légumes), et non à *poire, pêche*, + *sable, gravier...* (*une poire de sable* ?!).

Cas intéressants :

- Un *rez-de-chaussée* : y a-t-il des *rez* qui ne soient pas *de chaussée* ?... L'usage y a mis des traits d'union.
- Une expression comme la *guerre atomique* forme un tout ; mais est-ce un mot composé ? Non, car il y a des guerres qui ne sont pas atomiques ; il peut y avoir une guerre partiellement classique (chimique) et partiellement atomique, etc.
- On peut réfléchir de la même manière sur *hôtel de ville / robe de chambre / tenue de soirée / machine à coudre...*

- Exemples d'adjectifs composés : *sourd-muet*, *franco-belge*, *médico-social*, *politico-commercial*
- Verbes : *saupoudrer* (*sel* + *poudrer*), *maintenir* (*manutenere*, tenir avec la main), *bouleverser* (*bouler* + *verser*) sont historiquement des verbes composés ; on crée en fait surtout des locutions verbales, comme *avoir peur*, *avoir l'air*...

Méthode :

- Procédé et définition
- Radicaux originels, natures, lien éventuel (ex : verbe + nc COD, préposition, etc.)
- Nature obtenue

Sens obtenu

3.2. La composition savante

Une certaine variété des mots composés français utilise des emprunts aux langues anciennes qui sont à la base de notre culture, **le latin et le grec**. Les langues voisines, comme l'allemand, ne connaissent pas ce procédé de formation, ce qui pose des problèmes de traduction. Ce sont des mots dits « savants », médicaux, techniques, scientifiques, philosophiques, etc., qui se forment ainsi. La composition savante se définit donc comme **la juxtaposition de deux radicaux (au moins) d'origine latine ou grecque, avec addition éventuelle d'un suffixe (-ie / -iste)**, qui donnera la catégorie, le genre, et permettra de faire par exemple le tri entre la spécialité et le spécialiste (*biologie / biologiste*).

Attention : il s'agit bien au départ d'éléments lexicaux autonomes, des mots véritables, des bases (radicaux), et non des préfixes ou suffixes, malgré les apparences. Les éléments d'origine latine ou grecque sont juxtaposés, collés sans trait d'union (on écrit pourtant toujours *oto-rhino-laryngologiste*, parce que c'est un mot très complexe). Deux éléments peuvent être tous les deux latins, ou tous les

deux grecs, ou un latin et un grec. Différents mélanges existent, de même que la présence d'éléments qui relèvent de la dérivation, comme le petit suffixe nominal ou verbal.

Télévision est un mot savant à l'origine, composé d'un mot grec et d'un mot français courant, d'origine latine.

● Exemples de composés grecs : *anthropologie* / *thalassothérapie* / *cryptogame* / *démocratie* / *hydrogène* / *polymorphisme* / *topographie*...

On peut noter que quand il faut ajouter une voyelle pour lier les deux mots, c'est la voyelle *o*. L'orthographe des éléments est de toute évidence grecque (*th / ph / y*)

● Exemples de composés latins : *apiculture* / *multicolore* / *homicide* / *ignifuge* / *calorifère* / *viticole*...

On notera que la voyelle de liaison est la voyelle *i*. Les mots sont proches du français, ou existent en français.

● Exemples de mélanges : *automobile* (grec *auto* = « soi-même » + latin *mobilis* > *mobile*) *génocide* (du grec *genos* = « race » + *-cide* du latin *caedere* = « tuer ») / *polyvalence* (grec + latin et suffixe nominal) / *antidater*, *archiplein* (grec + mot français)

Méthode :

- Procédé et définition
- Radicaux originels, avec précision de la langue originelle, et du sens de ces radicaux dans cette langue
- Présence éventuelle d'un suffixe additionnel, rôle de ce suffixe
- Nature et sens du mot complet

Certains de ces éléments sont habituellement utilisés au début ou à la fin du mot (ex : *-mane* à la fin : *mélomane / mythomane / mégalomane* ; idem : *anti- / archi-* au début), ce qui donne l'impression qu'ils entrent dans la construction normale des mots dérivés, mais il ne s'agit **pas** de dérivation, puisqu'on peut les trouver à l'autre bout :

- *cinéphile / philosophe, philatélie*
- *téléphone / phonographe.*

Le destin des mots savants dépend de leur usage. Ainsi, qui sait encore qu'un *copocléphile* est un collectionneur de porte-clés ? (années 1960) [*pressophile* : les fers à repasser anciens / *sigillophiliste* : les sceaux / *ferrovipathe* : les chemins de fer / *tégestologue* : les sous-bocks de bière]

3.3. Les locutions

Des unités complexes mais figées, fonctionnant comme des mots simples, constituent des formes **lexicalisées** (entrées dans la mémoire du sujet parlant) qu'on appellera **locutions**. Ces locutions concernent les catégories les plus grammaticales (adverbes, prépositions, conjonctions, etc.) ainsi que les verbes, très rarement les noms :

- *Le qu'en-dira-t-on, un m'as-tu-vu* sont des locutions nominales, parce qu'elles comportent plus de trois éléments ; ils s'agit de phrases substantivées par conversion.
- *Avoir peur, faire partie, prendre garde, etc.*, sont quelques exemples des très nombreuses locutions verbales qui reposent sur un verbe opérateur suivi d'un nom COD qui n'est plus à analyser comme tel.
- *En effet, sur le champ, tout à coup, peu à peu...* : locutions adverbiales.
- *Autour de, grâce à, au fur et à mesure de...* : locutions prépositives.
- *Afin que, parce que, étant donné que...* : locutions conjonctives.
- *Bonté divine ! Sacré nom d'une pipe !...* : locutions interjectives, mots-phrases.

CHAPITRE III

LA SEMANTIQUE LEXICALE

Cours 01

Le sens lexical

D'après saussure le signe linguistique se caractérise, entre autres, par les traits suivants.

A/ Il est formé par l'association d'une **image acoustique (sa)* et d'un *concept*, appelé (sé) les deux faces sont indissociables, comme le sont le recto et verso d'une feuille de papier. Le signe linguistique réfère à un objet du monde, appelé **référent**.

B/ Le lien entre le **sé** et le sa est à la fois *arbitraire et nécessaire*. Il n'existe aucun rapport interne entre le concept, celui de **cheval** par exemple, et la suite de sons qui le représente.

La preuve se manifeste dans la variété des dénominations de langue à langue pour une même réalité signifiée : français *cheval*, anglais *horse*, finnois *hevonen*, suédois *häst*.

Le sa apparaît donc comme librement choisi par rapport à l'idée qu'il représente. Mais par rapport à la communauté qui l'emploie, il n'est pas libre, il est imposé

C/ On doit faire attention à ne pas confondre le *référent* et le *signifié*. Le référent est un fragment de la réalité et le **sé** est une représentation de cette réalité. Le **sé** est donc une abstraction, une espèce de réalité psychologique.

On a dit que les deux faces du signe linguistique sont inséparables. Cependant, très souvent, dans leurs analyses, les linguistes sont amenés à les dissocier. Ainsi, ils s'intéressent au **sé** quand ils essaient de dégager les structures sémantiques du lexique et ils s'occupent du sa quand ils recherchent les structures formelles.

La complexité du sens :

Soit l'énoncé suivant : (dialogue entre deux personnes)

✚ Charles : « Alors, Marcel, tu es seul avec ton chien ?

Ta femme est à la maison ? »

✚ Marcel : « Oui, je vais faire un tour avec Médor, mon fidèle ami. »

*Alors : n'est compris que grâce aux éléments qui constituent la **situation de communication** Bonjour →

* Seul : ne se comprend que par la phrase qui suit celle où il se trouve, c'est-à-dire grâce au **contexte**. « ta femme n'est pas là » et non pas « tu es veuf »

*Le sens de **chien** est plus complexe : Charles identifie un référent, Marcel associe à cette signification une autre signification (culturelle « chien= fidèle »

Le sens d'un mot est complexe : il renvoie à la situation, au contexte, à la référence, au sujet et au système de la langue

Cours 02

Dénotation et connotation

Quand on parle du signe, il est indispensable de définir les notions de dénotation et de connotation

A - **La dénotation** : est très souvent définie comme l'aspect sémantiquement stable du **Sé**. Tout ce qui est commun à tous les locuteurs, les usagers d'une langue.

B - **La connotation** : est censée désigner ce qu'il y a de *variable* dans ce même Sé, tout ce qui relève de l'association des idées, de l'affectivité, de la création individuelle.

La dénotation : le noyau stable du Sé

La connotation : est constitué des associations secondes liées au locuteur (niveau et registre de langue) ou des particularités individuelles, souvent affectives.

Certains chercheurs parlent de l'opposition langue / discours. La dénotation étant la signification de base d'un mot ; la connotation, la valeur particulière attribuée au mot par le contexte situationnel.

* la même personne peut être désignée par les mots *mère* et *maman*. Ce dernier s'ajoute au dénoté « ascendant femelle au premier degré » une connotation de familiarité.

* Les mots *jaunisse* et *migraine* désignent en français courant des maladies qu'on nomme *ictère* et *céphalée* dans le milieu médical. L'utilisation de ces derniers comportera toujours- sauf dans le milieu médical entre médecin- une connotation savante.

* l'emploi du mot *chef* pour *tête* ou celui de *moult* pour *beaucoup* donnent à l'énoncé une connotation archaïque.

L'emploi d'un mot peut donc comporter une connotation savante, argotique, populaire, familière, courante, soutenue ou littéraire.

La plupart des connotations sont communes dans la mesure où elles sont partagées par tous les membres d'une communauté linguistique donnée. Toute fois ce qui est considéré comme *courant* par l'un peut être ressenti comme *soutenu* ou *littéraire* par d'autres. Il y a donc des connotations qui varient selon les individus ou même les groupes sociaux entre lesquels se partage la langue.

Cours 03

L'analyse sémique

A chaque signifiant est lié un contenu sémantique appelé signifié. *L'analyse sémique* repose sur le postulat que le **Sé** est **décomposable** en traits sémantiques appelés **sèmes**. L'ensemble des sèmes d'un Sé est appelé **sémèmes**.

Le sème : désigne communément l'unité minimale comparable aux traits pertinents (distinctifs de l'école de Prague) de la signification, situé au plan du contenu. (il correspond aux phonèmes).

Le sème est défini dans le dictionnaire de linguistique de J. Dubois comme « l'unité minimale de signification non susceptible de relations indépendantes, et donc toujours réalisé à l'intérieur d'une configuration sémantique au **sémème** ».

L'analyse sémique vise à rendre compte de l'organisation sémantique du champ lexical et mettre à jour l'organisation paradigmatique des faits linguistiques sur le plan sémantique en établissant des distinctions à l'aide des traits pertinents (opposition des sèmes).

L'analyse sémique permet justement de comparer les sé des lexèmes d'un même champ conceptuel.

Prenons l'exemple de B. Pottier : le champ conceptuel aux objets pour s'asseoir.

Lexèmes	S1 Pour s'asseoir	S2 Sur pieds	S3 Pour une personne	S4 Avec dossier	S5 Avec accoudoir	S6 Matériel régide.
Siège	+	0	0	0	0	0
Chaise	+	+	+	+	-	+
Fauteuille	+	+	+	+	+	+
Tabouret	+	+	+	-	-	+
Canapé	+	+	-	+	0	+

pouf	+	-	+	-	-	-
------	---	---	---	---	---	---

Les sèmes sont positifs (+) ou négatifs (-) ou n'entrent pas en ligne de compte (0)

On appelle S1 : *l'archisémème, le noyau sémique ou le sème générique*. S1-S2-S3-S4-S5-S6 sont des *sèmes spécifiques*.

$S1+S2+S3+S4+S6=$ *le sémème de chaise*

On a un sème commun à l'ensemble S1 qui est le sémème de siège est *l'archisémème ou le noyau sémique ou le sème générique* de l'ensemble. Quand l'archisémème d'un champ est le sémème de d'un signe, ce signe et l'archisémème de ce champ.

Voici quelques sèmes du Sé « Hironde » : (animal) + (oiseau) + (migrateur) + (queue fourchue) + (ailes fines et longues).

Ces sèmes sont plus ou moins spécifiques. Il va de soi que le sème (animal) est plus général que le sème (queue fourche).

On dire que le 1^{er} sème est **générique** en tant qu'il nous renseigne sur la caractéristique générale à laquelle appartient l' « hironde » ; alors que le 2^{ème} est un sème spécifique, car plus caractéristique de l' « hironde ».

La différenciation spécifique / générique n'a de sens que si l'on compare plusieurs Sé. Dans l'ensemble : *moineau, merle, pie, rouge-gorge* : **animal** et **oiseau** sont les **sèmes génériques**, car communs à tous les éléments de l'ensemble. En revanche, dans l'ensemble : *hironde, saumon, grenouille, vache, serpent*, seul le **sème animal** sera **générique**.

Cours 04

La lexicalisation et le figement

La **lexicalisation**, terme propre à la linguistique et tout particulièrement à l'étymologie, la lexicologie et la linguistique comparée, est le fait qu'un terme nouveau — ou une expression — accède au statut de lemme dans une langue donnée, c'est-à-dire que ses locuteurs le reconnaissent comme un terme unique, différencié et autonome, doté d'un sens et appartenant au lexique de leur langue. Outre des termes isolés, des syntagmes ou des périphrases peuvent être lexicalisés. Dans ce cas, ce groupe de mots doit ne constituer qu'un seul lemme¹².

La lexicalisation est le processus par lequel une suite de morphèmes (un syntagme) devient une unité lexicale, Charles Bally, considère la lexicalisation comme un processus de dégrammatisation, un processus qui favorise le lexique au dépend de la grammaire.

La lexicalisation est aussi synonyme de **figement** « *une unité simple est dite lexicalisée ou figée quand elle dépasse son statut d'origine pour donner naissance à une autre unité de catégorie syntaxique différente.* »¹³ Ex : le participe adjectif : frisé qui provient du participe verbal « est frisé » qui s'est peu à peu détaché pour ainsi devenir adjectif.

Figement : Processus linguistique qui transforme un groupement libre en groupement stable, c'est-à-dire qui soude ensemble une suite de morphèmes, pour faire une seule et même unité lexicale.

¹² Le **lemme** (ou *lexie*, ou *item lexical*) est l'unité autonome constituante du lexique d'une langue. C'est une suite de caractères formant une unité sémantique et pouvant constituer une entrée de dictionnaire. Dans le vocabulaire courant, on parlera plus souvent de mot, notion qui, cependant, manque de clarté. On construit des énoncés avec des lemmes, les lemmes sont faits de morphèmes.

¹³ R.Galisson/ D. Coste, *Dictionnaire de didactique des langues*, Hachette, Paris, 1976.

Le processus de lexicalisation porte sur des segments de dimension variable, depuis le classique : *pomme de terre*, jusqu'aux locutions phraséologiques comme *mettre le pied à l'étrier*, *prendre le taureau par les cornes*, etc.

Résultant de l'usage, la lexicalisation est lente et progressive. Elle passe par différents stades, au cours desquels le degré de soudure des constituants s'accroît progressivement pour aboutir au figement complet (indissociabilité des constituants).

De manière générale, le figement se réalise donc à travers des unités lexicales constituées par une suite de morphèmes exprimant une notion unique (ex. *pomme de terre*) réfère à un certain légume pas à la « pomme » ni à la « terre ». Les unités lexicales complexes sont ordinaires monosémiques (une seule acception) et ont une unité simple pour équivalent (ex. *faire halte=arrêter tout le monde=tous*).

Mais on parle également de lexicalisation ou de figement dans le cas d'unités lexicales simple qui sont amenées à élargir leur statut d'origine. On dit par exemple qu'il y a lexicalisation du participe adjectif quant à sa vocation adjectivale verbale naturelle, le participe du verbe qui marque le procès, (ex. il a les cheveux « plaqués » par la pluie) s'adjoint du fait de l'usage une vocation adjectivale (qui insiste sur la durabilité de la qualité, ex. c'est un grand jeune homme brun aux cheveux « plaqués ».)

La lexicalisation portant sur des unités lexicales complexes facilite l'expression du sujet parlant en même temps qu'elle limite sa liberté, puisqu'elle le dispense d'un certain effort de concaténation grammaticale en mettant à sa disposition une suite mémorisée (sorte de cliché) qui joue toujours le rôle de « passage obligé » c'est peut-être la raison pour laquelle les langages spécialisés (qui négligent le style-au sens de composition originale et esthétique –au profit de la précision de l'efficacité et l'univocité) font un usage abondant des locutions phraséologiques. Et peut-être pour cela aussi que les spécialistes (ceux qui emploient les langues spécialisées) vont beaucoup plus vite que les linguistes à reconnaître dans les dites locutions des ensembles indissociables).

Une unité lexicalisée c'est une unité complexe qui a subi le processus de lexicalisation, c'est-à-dire dont les constituants ont été progressivement soudés ensemble par l'usage pour constituer une suite indissociable exprimant une notion unique.

Exemple. *tout d'un coup, mettre le bâton dans les roues* ; l'unité lexicalisée complexe (constituée de plusieurs morphèmes) a souvent une unité lexicale simple pour équivalent ex. *tout d'un coup= subitement* et presque toujours monosémique (une seule acception).

En ce qui concerne la langue française, la lexicalisation s'effectue sur trois formes :

1- Avec trait d'union : ex. *sous-marin, rendez-vous, c'est-à-dire, audio-visuel*.

2- Avec soudure graphique : ex. *madame, maltraiter, bonhomme*.

3- Sans trait d'union (disjonction graphique) : ex. *chemin de fer, compte rendu, compte à rebours* ; plusieurs unités sont marquées par la présence de l'article, la préposition, ex. *arme à feu, pomme de terre, chef d'œuvre*, etc.

L'inséparabilité et la commutation sont deux critères qui justifient la lexicalisation.

L'inséparabilité est l'impossibilité d'insérer un élément quelconque entre les éléments d'un mot composé.

La commutation est la substitution d'un élément par un autre. Dans l'unité complexe, la commutation s'effectue en bloc, c'est-à-dire la substitution des éléments qui forment l'unité composée et complexe par une seule unité.

Ex. *chemin de fer=raille*.

En revanche la commutation terme à terme n'est pas possible, on peut dire : *j'ai acheté une caisse de pomme de terre*, la substitution se fait pour remplacer « *pomme de terre* » par *carotte* et on obtient : *j'ai acheté une caisse de carottes* ; et non pas *une caisse de carotte de terre*.

Donc *pomme de terre* est un seul mot, une seule unité.

1+1+1=1(valeur numérique univoque). *Pomme +de+terre= pomme de terre* ; un seul sens ; combinaison solidaire, inséparable, autonome et qu'on ne peut pas intercaler.

On ne peut pas dire : *pomme verte de terre*, cette pomme est de terre ; *pomme de belle terre*. Une unité est donc lexicalisée lorsqu'elle renvoie à un seul sens.

Par exemple « *se mettre à fuir* » n'est pas lexicalisée ; alors que « *prendre la fuite* » l'est d'avantage, « *se mettre à fuir* » est une phrase qui n'est guère figée et « *prendre la fuite* » correspond à « *s'enfuir* ».

Pour les unités soudées on a d'autres exemples :

1- ce produit est contre la rouille.

- Ce produit est utilisé contre la rouille.
- Ce produit qui est antirouille.
- Un produit antirouille.
- Un antirouille.

2-Ce coffre est fort.

- Ce coffre-fort.

3- Cet oiseau-mouche.

- Cet oiseau est comme une mouche.

Pour finir, voici quelques exemples de lexicalisation du genre et du nombre ;
ex.oei=yeux, animal=animaux, joyeux=joyeuse, perforateur=perforatrice.

Néologismes et création lexicale

La *néologie* est, initialement, un fait de discours : la langue ne se peut renouveler qu'en intégrant des nouveautés, accidentelles d'abord, apparues dans des discours, innovation dont la diffusion va influencer la langue elle-même.

On désigne généralement par *néologie*, le processus de formation de nouvelles unités lexicales. Tant qu'il y a des gens pour se servir d'une langue, elle est en perpétuel mouvement.

Comme la vie ne s'arrête jamais, des mots nouveaux sont toujours indispensables pour exprimer les changements qui surviennent : les découvertes scientifiques, les progrès industriels, les modifications de la vie sociale, etc. en même temps, il y a des mots qui s'usent, qui perdent de leur force et de leur expressivité et qui finissent par disparaître.

La notion de *néologie* constitue une notion empirique. Elle relève d'une observation, d'une pratique et englobe des entités observables. De ce point de vue, elle pose moins de problèmes que la notion de *néologisme*.

On peut donc dire que le terme de « *néologie* » désigne le *processus* et « *néologisme* » désigne toute *création nouvelle d'unités lexicales* ; ou même encore « toute acception nouvelle d'un mot déjà ancien » (J. Dubois, p 355.)

Ce processus de création se fait ou peut avoir lieu, selon les situations de communication pour répondre à des besoins langagiers ; soit pour innover (ou changer) sa manière de s'exprimer ; soit pour désigner un objet, une situation, un état ou une qualité qui sont nouveaux ou se présentent autrement aux yeux des locuteurs d'une langue.

On peut tout de même se poser la question sur l'origine, les sources ou les motivations des néologismes et de la création lexicale. En effet, il y a plusieurs facteurs qui interviennent ayant une relation avec l'espace, le temps et l'action. : Le

¹⁴ Lien du cours : <https://slideplayer.fr/slide/12666097/> (consulté le 21-10-2022)

contacte de langues, les influences subies et exercées, le mouvement migratoire, le prestige accordé aux formes linguistiques, etc. sans oublier l'évolution de la société sur les plans culturel, social, économique, politique et surtout technologique et technique.

Les emprunts aux langues étrangères

Les plus nombreux sont les emprunts à l'anglais, de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis, appelés emprunts anglo-américains. On les trouve surtout dans la langue de la presse écrite ou parlée, ainsi que dans certains vocabulaires scientifiques ou techniques (celui de l'informatique, par exemple) : aérobie, airbag, autoreverse, barefoot, best of, chromodynamique, clip, déboguer, e-mail, horse-ball, hypermédia, light, manager, mastère, narcodollars, novélisation, raft, rafting, road movie, snowboard, talk-show, vidéoclub, zapper, zappeur, zapping etc.

5- l'abréviation et la siglaison : S.D.F, R.M iste

B- La néologie sémantique(ou de sens) :

La néologie sémantique se caractérise par l'apparition d'**un nouveau signifié** dans un même cadre phonologique. Il y a donc union entre un signifiant déjà existant et un signifié nouveau dont l'association forme, en termes saussurien, un nouveau signe.

C'est le cas de l'apparition des néologismes sémantiques due à des procédés tels que la métaphore, la métonymie, l'extension, la restriction ou la spécialisation du sens etc.

Exemple : déblocage - suppression des obstacles (déblocage d'une situation politique, sociale)

La création primitive :

Elle consiste à former des mots totalement nouveaux, sans aucun rapport historique avec les mots qui existent dans la langue. Elle cherche à éviter tous les procédés de formation connus (ex. *Kodak* et quelques autres termes industriels). Cette forme de

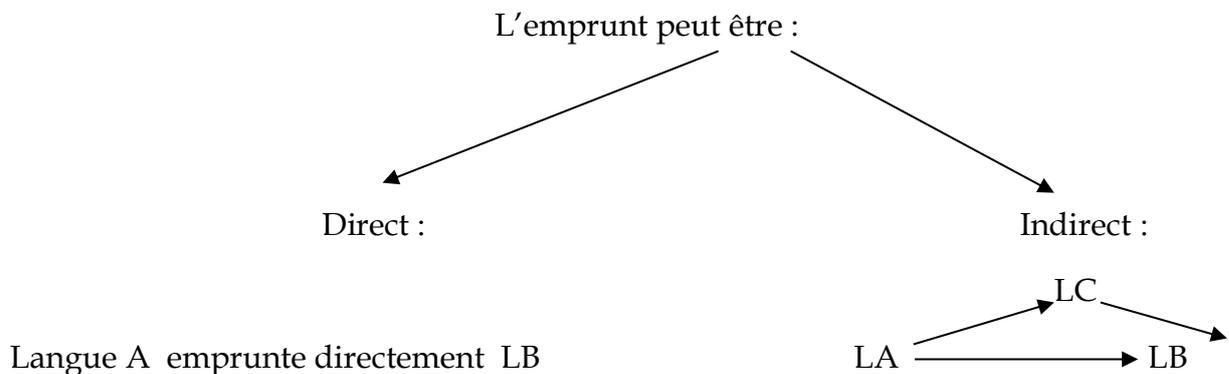
création est cependant extrêmement rare, car il est très difficile de construire un mot nouveau sans aucune relation étymologique avec les unités lexicales déjà existantes.

Cours 06

Les emprunts lexicaux

Lorsque deux systèmes linguistiques entrent en contact pour diverses raisons (proximité géographique, colonisation, relations commerciales, l'augmentation des échanges humains et matériels...), des unités passent d'une langue à une autre.

On appelle « emprunt » ce procédé consistant à faire passer une forme (emprunt lexical) ou un sens (emprunt sémantique) d'une langue à une autre. C'est donc le processus consistant, pour une langue, à introduire dans son lexique un terme venu d'une autre langue.



Dans le monde moderne, la plupart des emprunts semble parvenir aux usagers de la langue par la presse, les livres et plus encore par la radio diffusion et la télévision. Le terme introduit a toutes les chances de s'introduire dans l'usage de l'ensemble des locuteurs, s'il est considéré comme utile, si son intégration dans le système de la langue ne pose pas trop de problème, si le statut socio-culturel de la langue- source par rapport à la langue-cible est réputé être prestigieux, etc. Progressivement, il prend sa place dans la structure de la langue de la langue et se met à avoir des relations avec les unités préalablement existantes.

1-L'emprunt lexical : le mot est intégralement transféré, *la forme et le sens* du mot sont empruntés. Notons que la langue emprunteuse (ou la langue -cible)

adapte le mot emprunté en y apportant des modifications plus ou moins importantes tant en ce qui concerne le sens ou la forme.

Le lexique du français contemporain contient aussi beaucoup de mots d'origine italienne, anglaise, espagnole, arabe, néerlandaise, allemande, portugaise, etc.

Certains emprunts ont été faits il y a très longtemps. C'est le cas par exemple de l'italien qui a fourni de nombreux termes au français déjà au XIV^e siècle et surtout au XVI^e s. l'intégration morphologique de ces mots s'est généralement faite sans difficulté (appartement, altesse, baroque, cavalier,) car cette langue a une structure proche de celle du français.

La situation de l'anglais est différente, les emprunts antérieurs au XVIII^e siècle sont rares. En dehors des quelques exemples parfaitement intégrés (redingote, paquebot, budget,). La connaissance de plus en plus répandue de l'anglais en France a tendance à affaiblir et même à rendre inutile le phénomène d'intégration morphologique. Il n'est donc pas surprenant de s'apercevoir que le phonème anglais [ŋ] apparaît de plus en plus souvent en français (parking, shopping, builoting, planning, meeting,).

Les mots empruntés à l'anglais sont souvent soulignés par une connotation valorisante due au prestige de la civilisation anglo-américaine. Ces mots pénètrent dans un grand nombre de secteurs de la langue : **commerce** : marketing, ... - **spectacle** : jazz, rock, disc-jockey,- sport : volley-ball, football, ... - **journalisme** : reporter, flash,...- **cinéma** : cameraman, script, travelling,... - **informatique** : hardware, software,....)

L'espagnol a fourni des termes concernant la tauromachie (toro, corrida,....). Le russe a alimenté la politique et l'économie (soviet,....).

L'emprunt provient de toutes les langues :

- L'anglais : short, football, tennis, budget, est, ouest,
- L'italien : Piano, Balcon, Croissant, gratin,....
- L'espagnol : Bizarre, tornade, fiesta,

- Le portugais : Baroque, calembour, pintade
- L'arabe : Bazar, café, chimie, algèbre, alcool, goudron, girafe, hazard, amiral,....
- Le turc : Divan, turban, kiosque,
- L'allemand : guerre, blason, épée, trêve, sabre, bûche, gerbe, hêtre, chouette, crapaud, marquis, maréchal, baron, chambellan, ...
- **L'emprunt non intégré ou non assimilé :**
Sa forme reste proche du phonétisme de la langue prêteuse et sa graphie d'origine est conservée (lorsque les deux systèmes alphabétiques sont identiques). Ex. fiesta (de l'espagnol).
- **L'emprunt intégré ou assimilé :**
En passant d'une langue à une autre, les mots sont susceptibles d'être adaptés phonétiquement. D'autant plus quand ces mots sont empruntés indirectement. En effet, les systèmes phonologiques des différentes langues ne coïncident que très rarement.
Ex. « balcone » (italien) est devenu « balcon ».
- **Le xénisme :**

Il s'agit d'un emprunt lexical (forme et sens) qui sert à dénommer des réalités typiquement étrangères des concepts appartenant à une autre culture. Si le mot existe en français la réalité qu'il dénote est étrangère

Ex. *Un harem (de l'arabe)*

2- L'emprunt sémantique :

C'est le fait d'emprunter uniquement le sens d'un mot étranger et de l'ajouter au sens d'un mot existant. Lorsqu'on attribue à un signifiant français une acception propre à un mot anglais identique ou semblable par la forme, par exemple, lorsque l'on donne au mot « *opportunité* » le sens d'« *occasion* » ou de « *chance* » qui sont les significations du mot anglais « *opportunity* » on a comme résultat ce qu'on appelle un emprunt sémantique.

- La façon dont l'emprunt sémantique pénètre dans une langue est très différente de celle de l'emprunt formel, puisque dans la plupart des cas il s'agit d'une contamination inconsciente, d'une interférence entre les deux langues pratiquées par les locuteurs.

L'emprunt sémantique à l'anglais est, en France, un phénomène tout à fait récent.

« Réaliser » (*concrétiser- accomplir- effectuer-exécuter-...*) pour « *se rendre compte* » (**constater la réalité de quelqu'un**) « *to realize* » de l'anglais.

« *Trafic* » pour « *circulation* »

« *Opportunité* » pour « *occasion* »

« *Administration* » pour « *gouvernement* »

3- Le (dé) calque :

Il consiste à reconstruire un mot étranger en se servant des éléments français correspondants. En lexicologie, on appelle **calque** un type d'emprunt lexical particulier en ce sens que le terme emprunté a été traduit littéralement d'une langue à une autre.

Exemples :

(ang.) *tracking radar* → radar de poursuite

(angl.) *choke coil* → bobine d'étouffement.

(ang.) *bull dozer* → excavatrice.

(angl) *pipe-line* → gazoduc, oléoduc.

Honey moon → lune de miel

Sky scraper → gratte ciel

Gentleman → gentilhomme

Welcome → bienvenue

Les emprunts, une fois intégrés au système de la langue, fonctionnent comme n'importe quel mot. Ainsi, grâce à la dérivation vont-ils donner naissance à de nouveaux mots.

Ex. budget, budgéter, budgétiser, débudgétiser.

CHAPITRE IV

LES RELATIONS SEMANTIQUES

Cours 01

1. Hypéronymie/hyponymie

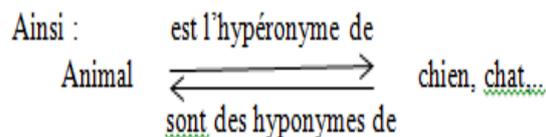
On a vu que les unités lexicales peuvent être décrites et classées selon leurs aspects formels. Mais la morphologie lexicale peut s'accompagner d'un secteur proprement sémantique qui regroupe et analyse les unités lexicales en fonction de leur sens.

En effet, on peut constater qu'à l'intérieur du lexique, il y a des mots qui entretiennent entre eux des rapports sémantiques plus ou moins étroits : *égoïsme* et *individualisme* ont une relation de sens qui n'existe pas entre *égoïsme* et *beauté* ; *intelligent* et *bête* se ressemblent plus que ne le font *intelligent* et *bleu* ou *court* ; *détester* et *haïr*, *exécrer* ont des rapports de sens que n'ont pas : *détester*, *nager* ou *marcher*. *Vénéneux* et *venimeux* sont plus proches ainsi que *fruit* et *pomme*.

Certains signes entretiennent entre eux des relations d'identité, d'opposition et d'implication sémantiques (synonymes, antonymes, hyponymes/hypéronymes) ; d'autres offrent plusieurs significations (polysémie). On peut également rencontrer des signes qui se ressemblent au niveau formel (homonymie, paronymie). Toutes ces relations lexicales sont le plus souvent définies en contexte et en rapport avec la syntaxe.

1. **Hyponymie et l'hypéronymie**

Ce sont deux relations réciproques, antonymes, donc l'**hypéronymie** : désignant la relation du genre à l'espèce et l'**hyponymie** : la relation de l'espèce au genre.



Le critère de repérage est qu'un terme hypéronyme peut dans tout contexte remplacer n'importe lequel de ses hyponymes, alors que l'inverse n'est pas vrai. Si dans :

« *J'ai cueilli des roses* » : *Rose* peut être remplacée par *fleurs*. L'inverse n'est pas vrai car « *j'ai cueilli des fleurs* » peut signifier que l'on a cueillis des *lilas* ou n'importe quelle autre fleur.

La relation d'hyponymie est fondamentale dans les taxinomies. Elle est à la base de la définition lexicographique dite de genre prochain et différence spécifique.

Ex. carotte : plante (terme hypéronyme désignant le genre prochain) cultivée par sa racine comestible (différence spécifique).

Les termes liés par ce type de relations renvoient à des objets qui sont liés par une inclusion logique. Les mots qui sont liés par une relation d'hypéronymie à un même hypéronyme sont des co-hyponymes de ce terme comme tulipe et rose par rapport à fleur.

Il faut évidemment noter qu'un terme hypéronyme d'un autre comme fleur de rose peut être hyponyme d'un troisième, comme fleur de plante. Lorsque les termes changent, la relation change elle aussi.

Cours 02

2. La synonymie et l'antonymie

1. **La synonymie**

Elle désigne la relation que deux ou plusieurs formes différentes (deux ou plusieurs signifiants) ayant le même sens (un seul signifié) entretiennent entre elles.

En principe on établit la synonymie en utilisant une procédure de substitution : on remplace un mot par un autre dans un même contexte.

Substituables dans un même contexte

Quasimodo était difforme, contrefait, laid

Ces mots sont synonymes si le sens n'en est pas modifié. Les synonymes doivent donc appartenir à la même classe grammaticale.

On distingue la **synonymie absolue ou totale** et la **synonymie approchante/approximative/ ou partielle**. Les synonymes absolus sont substituables dans n'importe quel contexte et les synonymes approximatifs ou partiels commutent uniquement dans un ou plusieurs contextes déterminés.

Exemple : il y a une équivalence de sens entre forte et épicée quand on remplace :

La sauce est *forte* par : la sauce est *épicée*

Cette femme est *forte* / Cette femme est *épicée* *

Remplir une fonction = *occuper*

Mais non : *remplir* un formulaire : *occuper**

En fait, les cas de la synonymie absolue sont extrêmement rares. Ils ne se rencontrent que dans le langage technique ou scientifique. Par ex. le vocabulaire de la médecine présente des doublets, les uns souvent empruntés ou latins, les autres au grec (ex. *ictère, hépatite*).

La synonymie est donc le plus souvent partielle : l'un des *sé* d'un mot coïncide avec l'un des *sé* d'un autre. Il convient de préciser que la plupart des mots sont polysémiques.

2. L'antonymie

Elle apparaît d'une certaine façon comme le contraire de la synonymie. « Antonyme » est l'antonyme de « synonyme ». Elle désigne une relation entre deux termes de sens contraires.

On ne parle pas de relation d'antonymie que si les termes ont en une communauté de sens sur laquelle se perçoit leur différence : *blanc* et *noir* peuvent être comparés, car il s'agit de deux couleurs, mais *blanc* et *rond* ne sauraient être dit antonymes.

On peut classer les antonymes sur le modèle des synonymes en **antonymes absolus** qui s'excluent toujours, comme *présent* et *absent* ; et en **antonymes partiels** où les unités lexicales ne s'opposent que dans certains contextes. Comme *libertin* qui s'oppose selon les cas à *chaste*, à *religieux* ou à *croyant*.

La relation d'antonymie existe surtout dans les mots qui représentent des qualités ou des valeurs (*beau/laid, bon/mauvais, vrai/faux*), des quantités (*peu/beaucoup, aucun/tout*), des dimensions (*grand/petit, long/court*), des déplacements (*haut/bas, droit/gauche, devant/derrière*), des rapports chronologiques (*jeune/vieux, après/avant*).

Généralement les dérivés d'antonymes sont également antonymes (*jeunesse/vieillesse, rajeunir/vieillir, clarté/obscurité, richesse/pauvreté*).

Cours 04

La polysémie et l'homonymie

1. Polysémie

Ce terme est utilisé pour décrire le fait qu'une unité lexicale correspond à deux ou plusieurs significations.

La polysémie est un trait constitutif de toute langue naturelle. Elle répond au principe d'économie linguistique. Un même signe servant à plusieurs usages.

Grâce aux ressources de la polysémie, la langue est apte à exprimer, avec un nombre limité d'éléments, une infinité de contenus inédits et peut faire face aux besoins de nouvelles dénominations ; ainsi la polysémie de *souris* s'est enrichie pour désigner le boîtier connecté à un micro-ordinateur. L'homonymie, en revanche, n'est pas essentielle au fonctionnement des langues.

Le mot polysémie (ou polysème) s'oppose par définition, au mot monosémique. Il représente une pluralité d'acceptions correspondant à des emplois différents (un même signe pour plusieurs signifiés) : *canard* par exemple a cinq acceptions : *un animal, sucre trempé, fausse note, fausse nouvelle, journal*.

La polysémie forme une propriété caractéristique du vocabulaire général. En fait, elle est la conséquence normale et obligée de la vie de la langue. Les sens naissent généralement les uns des autres puisqu'il est très difficile de créer autant de mots nouveaux qu'il y a de référents nouveaux dans des situations elles-mêmes inédites, les usagers de la langue augmentent considérablement, à l'aide de la polysémie, les possibilités des unités lexicales qui existent déjà. Une langue totalement monosémique serait impensable car elle posséderait un lexique pratiquement infini.

2. L'homonymie

Avec l'homonymie il s'agit de relations entre des termes dont le **sà** est identique. On dit que deux termes sont homonymes s'ils ont un même **sà**. On distingue les homophones dont la prononciation est identique : *thermes- terme* ; et les homographes, dont la graphie est identique : *couvent (sbstantif) et couvent (verbe)*,

parent (sbstantif) et *parent* (verbe parer). Dans tous les cas ces mots présentent des sens différents et sans lien.

L'homonymie suppose une absence de relation sémantique. Elle se distingue ainsi clairement, sur le plan théorique, de la polysémie où un seul terme représente des sens différents.

CHAPITRE V

**INTRODUCTION A LA
LEXICOGRAPHIE**

Le dictionnaire

Le dictionnaire apparaît spontanément comme le moyen privilégié d'accès à la signification des mots. Les dictionnaires sont d'ailleurs, étymologiquement, des recueils de mots : du XII^e au XV^e siècle, le mot *dictionis* transcrit le mot latin *dictionne*, qui, à la suite du grammairien latin Priscien, remplaça *verba*, « mot ». La tendance populaire les a considérés comme des garants de l'existence des mots.

L'élaboration d'un dictionnaire impose aux lexicographes toutes sortes de choix qui tiennent aussi au public auquel est destiné l'ouvrage (ex : dictionnaire de langue pour jeunes enfants, etc.), qu'à la fonction de l'ouvrage.

Le dictionnaire doit associer les commentaires de sens et les exemples qui les illustrent. Il vise l'exhaustivité : il inclut même les mots grammaticaux, même si sa vocation première est de regrouper les mots lexicaux. Le dictionnaire a pour objet de définir un mot sous une forme conceptuelle ou sous une forme concrète (par l'exemple). Il classe par ordre alphabétique les définitions des mots qui constituent le lexique d'une langue donnée.

L'objet de la lexicographie est double : élaborer des dictionnaires et étudier d'un point de vue critique les dictionnaires à travers des formes et des contenus qu'ils proposent.

Les différents types de dictionnaires

1. Par type de description

On peut parler de *dictionnaires encyclopédiques* et de *dictionnaires de langue*.

Il y a nécessairement des données d'ordre encyclopédique dans un dictionnaire dit de « langue », mais l'inverse est vrai également. Quand nous nous

¹⁵ : lien des sources du cours : <https://learnninja.net/lexicographie-s2-pdf/> (consulté le 10-11-2021)

demandons qu'est-ce que c'est ? Nous cherchons aussi bien une information sur le mot que sur le référent.

- *Le dictionnaire encyclopédique* prend pour objet la description des expériences et des connaissances humaines dont il traite au moyen de dénominations classées alphabétiquement.
- *Le dictionnaire de langue* a pour objet la description du sens des mots, des lexies, parfois des morphèmes, en tant qu'appartenant au système de la langue. Le dictionnaire de la langue est non seulement un ouvrage didactique, comme le dictionnaire encyclopédique, mais il reflète de plus en plus certaines conceptions des relations lexicales, que ce soit par des listes des unités ou par l'organisation interne des articles.

Par opposition aux dictionnaires généraux, les **dictionnaires spécialisés** limitent leur choix de mots à une sous-classe. Par exemple, certains dictionnaires donnent seulement la terminologie d'un domaine en particulier (dictionnaires de chimie, d'argot), ou seulement les mots utilisés dans une région, en excluant ceux utilisés dans le français en général. On parle alors de **dictionnaires différentiels**. Par exemple, le *Glossaire de parler français au Canada* est un dictionnaire différentiel.

- Dictionnaires généraux (dictionnaire de l'académie française, le grand Robert de la langue française) dictionnaires spécialisés (dictionnaires de la Prononciations, dictionnaire de la Médecine,...).

2. La **nomenclature** correspond à l'ensemble des entrées d'un dictionnaire.

Dictionnaire différentiel (Glossaire)	Dictionnaire Général (lexique)	Dictionnaire portatif (lexique)	Thésaurus ou trésor (lexique)
ex. GPFC (Glossaire du parler français au Canada)	ex. <i>Grand Robert</i>	ex. <i>Petit Robert</i>	ex. <i>Trésor de la langue française</i> en plusieurs volumes

lexique différentiel spécifique (région, spécialité - ex technique, informatique, aviation). Complémentaire d'un dictionnaire général (exclut des notions générales : maison, table.) La notion de glossaire est corrélée à un domaine.			
---	--	--	--

3. Statut synchronique et diachronique

Dictionnaire étymologique	Dictionnaire étymologique	Dictionnaire synchronique savant
Filiation de mots ex. Walter Von Wartburg (1922-1972), <i>Französiches Etymologisches Wörterbuch</i>	Description de la langue contemporaine par rapport à l'auteur. Fait à l'époque de la langue qu'il décrit. Activité lexicographique contemporaine à l'époque de la langue qu'elle évoque.	Description d'un état de langue ancien. Description d'une langue donnée faite à une époque ultérieure à celle de la langue évoquée. Il s'agit forcément d'un dictionnaire philologique, basé sur les textes anciens. Il ne peut pas se baser sur l'intuition de son auteur.

4. Extension qualitatif / quantitatif

Tendance langue	Tendance encyclopédique
<p>Ouverture aux lectures (vocabulaires régionaux)</p> <p>gestion des composés traités à la suite des sens (chapeau de paille).</p> <p>Sépare les familles formelles.</p> <p>Renvoi à d'autres articles par un système d'astérisque (*).</p> <p>tendance polysémique: Polysémie et homonymie traitée dans le même article.</p> <p>Traite la synonymie et l'antonymie. (<i>dictionnaire alphabétique et analogique de langue française</i>)</p>	<p>Privilégie le vocabulaire technique des sciences et les marques d'usages (médecine, chimie, philo...)</p> <p>gestion des dérivés (laver, laverie, lavable)</p> <p>Regroupe les familles sous le même article et travaille plus au niveau sémantique.</p> <p>tendance homonymique : Polysémie et homonymie traitées dans des articles séparés.</p> <p>Ne traite pas la synonymie et l'antonymie.</p>

CM 02

La macro et micro structure du dictionnaire de langue

Dans l'Antiquité, on a élaboré des glossaires : des ouvrages qui expliquaient les mots peu connus ou vieillis des textes ; une glose, c'est-à-dire un article de glossaire, proposait des synonymes, et quelques explications supplémentaires.

Les dictionnaires sont apparus en France quand le lexique a commencé à devenir celui d'une langue commune, une langue écrite de plus en plus souvent, et une langue d'État. Jusqu'alors, il n'y avait qu'une série de dialectes, et le lexique se transmettait oralement. Dès que la langue est devenue commune, son lexique s'est élargi considérablement, et la transmission orale ne suffisait plus. Il a fallu alors élaborer des ouvrages qui serviraient de dépôt de la langue officielle. Les pouvoirs publics y avaient intérêt, et ils ont décidé d'en favoriser l'élaboration et la diffusion, ce qui a été facilité par l'imprimerie (XV^{ème} siècle).

Les premiers véritables dictionnaires ont été publiés au XVI^{ème} et surtout au XVII^{ème} siècles. Les premiers grands lexicographes sont Richelet (Dictionnaire françois) et Furetière (Dictionnaire universel), à la fin du XVII^{ème} siècle (1680 et 1690) ; le Dictionnaire de l'Académie date de 1694.

1. Le dictionnaire de langue : les es plus importants :

1. *Le Robert* ; *le Petit Robert* : 55 000 mots dans les premières éditions, au moins 70 000 maintenant ; *le Grand Robert Electronique* en CDROM ou en ligne compte près de 100 000 entrées, de même que l'édition papier.
2. *DFC (Dictionnaire du Français contemporain / Dictionnaire du Français au collège)* : 35 000 mots
3. *le Lexis (Larousse)* : 76 000 mots
4. *le Grand Larousse de la Langue française* : 70 000 mots
5. *le Trésor de la Langue française* : 90 000 mots
6. La macrostructure de dictionnaire de langue :

- a- **La nomenclature** : on appelle nomenclature d'un dictionnaire l'ensemble des mots qui figurent en entrée, c'est-à-dire en évidence en tête des articles, le plus souvent en caractère gras ou même en lettres capitales.
- b- **Classement et lemmatisation** : outre la liste des mots, il faut encore déterminer la forme sous laquelle les mots apparaîtront dans le dictionnaire ainsi que le classement utilisé. La forme choisie pour figurer en vedette dans le dictionnaire est appelée *lemme*. La lemmatisation est également affaire de convention, puisque parmi toutes les formes d'un mot, il faut en retenir qu'une (ex : *clé* ou *clef*)
- c- **Regroupement ou dégroupement** : Il y a beaucoup plus d'arbitraire dans l'organisation d'un dictionnaire qu'on ne le pense d'habitude. La notion de « mot. Différent. » ne va pas toujours de soi, exemple le mot « *pièce* » dans : un appartement de cinq pièces – une pièce de cinq francs- un vêtement en pièce.

Est-il un seul et même mot ?

Les dictionnaires de langue proposent deux conceptions différentes du lexique.

1-La conception polysémique : Selon laquelle le mot est une unité de langue qui a un noyau sémantique fondamental qui se trouve dans ses différents sens. Dans un dictionnaire les termes sémantiquement apparentés sont classés selon un ordre alphabétique : ainsi *fleuriste aura une entrée différente de celle de fleur*.

2- La conception homonymique : Selon laquelle le mot est une unité de discours définie par son contexte linguistique, exemple : voler comme un voleur et voler comme un oiseau, pourtant les deux termes remontent au même étymon. On constate que l'étymologie n'est pas un critère suffisant pour décider s'il faut regrouper deux sens sous une seule entrée ou s'il faut dégroupier sous deux entrées différentes.

7. La microstructure :

- **La métalangue** : la définition lexicographique utilise un langage spécialisé appelé métalangue. Les termes de la métalangue sont les *définisseurs*.

a- Définisseurs grammaticaux : n.(nom), m. ou masc. (masculin). F. ou fém. (féminin), etc.

Pour la catégorie grammaticale, les deux entrées du dictionnaire « Le Petit Robert » concernent le terme « *avant* » on a :

Dans la première « *avant* » est appelé « prép. Adv. ». Dans l'autre il est « n. m. »

La catégorie grammaticale et le genre sont indiqués immédiatement après l'entrée.

b- Définisseurs sémantiques : « espèce de », « sorte de », « partie de », « ensemble de », « action de (v) », « qualité de ce qui est ».

Les marques d'usages, donnent des renseignements sur la valeur de l'emploi du mot dans le temps (vx (vieux), mod (moderne), anc (ancien), cour (courant), etc.

Ou qui précisent les conditions d'emploi (litt. (Littérature)

Les indications sur le sous-domaine du lexique auquel appartient le défini agr. (agriculture), géog. (Géologie), gram. (Grammaire), vitic. (viticulture), etc.

- **L'entrée** : ou adresse, mot-vedette ou lemme est une unité théorique dépouillée en principe de toute marque grammaticale. Par convention les verbes sont donnés à l'infinitif, les noms au singulier, les adjectifs au masculin singulier. La transcription qui suit entre crochets, nous indique la prononciation standard conformément à l' (A.P.I.).
- **La notice étymologique et historique** : Elle indique, d'une part, la date à laquelle le mot se trouve attesté pour la première fois dans un texte français, et d'autre part, l'étymon, c'est-à-dire la forme qu'avait

théoriquement le mot dans la langue source qui a donné le mot au français.

- **La définition** : Etymologiquement définir un mot, c'est tracer les limites de sa compréhension. Le tout d'une définition linguistique est de donner un équivalent qui puisse commuter avec le mot-entrée.

1- *Définitions sémantiques* : consiste en une décomposition du terme défini en ses morphèmes constitutifs. Elle est très fréquente pour les mots dérivés qui représentent deux tiers du lexique.

Ex : hydrophile= qui aime l'eau.

Hydro=l'eau

Phile= qui aime

Recouper= couper de nouveau, etc.

2- *Définition méronymique ou holonymique* : Pour celle qui utilise le définisseur « partie de », on parle de définition méronymique ; et « ensemble de » pour la définition dite holonymique.

Ex : Bras : « partie du corps »

Corolle : « ensemble des pétales d'une fleur ».

3- *Définition par approximation* : elle utilise les définisseurs de type « **sorte de , espèce de** ».

4- *Définition synonymique* : Elle est relativement rare, tout article de dictionnaire de langue comporte en partie une définition à caractère synonymique ou antonymique sous la forme des synonymes ou des antonymes auxquels le lexicographe renvoie.

- **Les exemples** : les exemples permettent de remplacer le mot- entrée dans le discours, et donc de renseigner sur les constructions dans lesquelles il peut entrer, autrement dit sa distribution syntaxique ou lexicale.

Les exemples sont particulièrement utiles pour les sens qui ne sauraient être mieux expliqués que par un contact d'emploi concret. Il arrive que l'exemple remplace une définition en illustrant le sens par un contexte qui interdit toute autre interprétation.

Enfin, l'exemple permet aux dictionnaires de langue d'apporter des renseignements d'ordre encyclopédiques de façon déguisée.

Récapitulons :

Un dictionnaire de langue donnera les indications suivantes, totalement ou en partie :

1. Orthographe, ou orthographe(s) différentes / prononciation (API) / catégorie grammaticale, et genre s'il y a lieu / étymologie, avec date d'apparition / une série de définitions / des exemples, qui peuvent être courants, ou littéraires, avec des expressions stéréotypées quand il y en a / des emplois (technique, médical, etc.) et des niveaux de langue.
2. Des synonymes, et souvent des antonymes ; tout un champ lexical ; les homophones à la fin de l'article (Robert).
3. Certains y rajoutent les mots de la famille (chez Larousse les mots de la famille sont intégrés à l'article).

EXERCICES

Exercice :

I Trouvez la relation d'opposition du terme "porter" dans les phrases suivantes :

- 1- Elle porte la valise à la main.
- 2- Elle porte ses bagages à la consigne.
- 3- Il se porte garant.
- 4- Elle est porté sur la boisson.

II. Trouvez la relation d'opposition du verbe "prendre" dans les phrases suivantes :

- 1- Il prend de l'argent à la banque.
- 2- Prenons cet exemple.
- 3- Il prend la place de son camarade.
- 4- Il le prend à son service.

III. Formez une relation d'opposition pour chaque terme de la liste suivante :

dépenser quitter détester
horrible frivole humiliant

IV. Formez une relation d'opposition pour chaque terme de la liste suivante:

domestiquer attribuer éloigner
directement conformément forcément

V ; Trouvez la relation d'opposition du terme "mauvais" dans les phrases suivantes :

- 1-Il a une mauvaise écriture.
- 2- Il a fait un mauvais calcul.
- 3- Elle a fait un mauvais repas.
- 4- C'est un mauvais homme.

Vi. Trouvez la relation d'opposition du verbe "perdre" dans les phrases suivantes :

- 1- Le berger a perdu un de ses moutons.
- 2- Il a perdu la partie.
- 3- Il perd son talon.
- 4- Il a perdu son chemin.

Vii. Formez une relation d'opposition pour chaque terme de la liste suivante :

amplifier, fâcheux, grossièreté, formuler, personnel, servitude, momentané,
esclave, ancienneté

VIII. Donnez la définition des phrases suivantes:

Une relation d'opposition.

La double articulation.

Exercices (Polguère, 2002 :60)

1. Comparer méthodiquement les deux articles de dictionnaire donnés dans ce chapitre (contenu et organisation de ce contenu).
2. En se basant sur la description du *Lexis*, déterminer quelle est la nature sémantique – prédicat ou objet sémantique – des deux acceptions marquées CLASS. et LITT. de CATASTROPHE (... *après la catastrophe d'une tragédie* et *La catastrophe de ce fracas...*). Si ce sont des prédicats, combien ont-ils d'arguments ? Il faut être capable de justifier les réponses.
3. Le *Petit Robert*, édition de 1981, définit l'adjectif ROUGE1.1 [*une rose rouge*] de la façon suivante :

Qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc. (extrémité du spectre solaire).

Que peut-on dire de cette définition ? Le *Nouveau Petit Robert*, édition de 1993, procède d'une autre façon : I♦ Adj. 1♦ Qui est de la couleur du sang, du coquelicot, du rubis, etc.

(cf. ci-dessous II, *le rouge*) (...) II♦ N. m. (XII^e) LE ROUGE. 1♦ La couleur rouge. *Le vert est la couleur complémentaire du rouge. Le rouge, extrémité du spectre visible (...)*

4. Comment expliquer ce changement ?

Exercices (Polguère, 2002 :46)

- Soit la phrase suivante :

La grève des pilotes devrait prendre fin cet après-midi.

Analyser en terme (i) de mots-formes et (ii) de lexies.

- Démontrer qu'il existe plusieurs lexies CERCLE en français.
- Démontrer que COUP DE MAIN [*Il m'a donné un coup de main pour refaire mon mur.*] est une lexie.

- Trouver le plus d'arguments possible pour démontrer que les deux expressions en gras dans la phrase ci-dessous correspondent à deux lexies distinctes du français :

*Pour sortir, il **pousse** brutalement la branche qui **pousse** près de la porte d'entrée.*

- Mêmes questions pour la phrase ci-dessous, mais avec trois expressions correspondant à trois lexies :

– *Je n'**arrive** pas à comprendre qu'est-ce qui t'**arrive** d'**arriver** à cinq heures ?*

- En quoi les deux expressions en gras dans les phrases ci-dessous sont-elles de natures différentes ?

a. *Il **s'est cassé la jambe** en tombant.*

b. *Il **s'est cassé la tête** pour résoudre ce problème.*

- Expliquer pourquoi *casser un jugement* [La Cour d'Appel a cassé le jugement condamnant Jules à quinze ans de prison.] n'est pas une locution verbale au même titre que *casser du sucre sur le dos de quelqu'un* (qui signifie (dire du mal de quelqu'un)) [C'est pas sympa de *casser du sucre sur le dos de ta*

- Exercices (Polguère, 2002 :60)

Il a été dit des signes énumérés dans l'exemple (1) qu'ils n'étaient pas analysables en termes d'autres signes de la langue. Pourquoi le fait que *maison* contienne deux syllabes – \mE\ et \zO\ – ne contredit-il pas cette affirmation ?

- Comparer, le plus exhaustivement possible, tous les types de flexions que l'on trouve en anglais et en français.
- Examiner les formes fléchies du verbe ÊTRE. Cela permet-il de mettre en évidence un problème par rapport à la définition de la notion de flexion présentée dans ce chapitre ? (Penser à la notion de radical.)

- Décrire le plus complètement possible en tant que signe linguistique (signifié, signifiant et propriétés de combinatoire) l'affixe *-age*, que l'on trouve dans *nettoyage, débauchage*, etc.

- Comparer la façon dont s'écrivent les deux lexies suivantes :

PORTEFEUILLE ~ PORTE-MONNAIE [ou, parfois, PORTEMONNAIE]

J'ai mentionné plus haut qu'il y avait une certaine part d'arbitraire dans la façon dont s'orthographient les lexies composées. Est-il cependant possible de trouver une explication à la différence constatée ici ?

- Est-ce que l'on est en présence d'un cas de dérivation dans

*Il n'oublie jamais d'apporter son **manger** car il aime trop **manger** ?*

Qu'est-ce que cela implique au niveau de la notion de dérivation telle qu'elle a été définie?

- o Le sigle ONU est-il un acronyme ?

CONCLUSION

Nous sommes maintenant arrivés au terme de ce polycopié. Son étude aura permis aux étudiants d'acquérir un ensemble assez important de notions de base en lexicologie et sémantique, de même qu'un bon éventail de notions connectant ces deux disciplines au reste de l'étude linguistique.

J'ai cherché à assurer au mieux la cohérence de l'ensemble des notions introduites tout en évitant de me situer à l'intérieur du cadre étroit d'une approche théorique linguistique donnée. Ce cours est cependant conçu comme une première étape avant de pouvoir se lancer dans un véritable travail de modélisation de la langue, travail qui doit toujours s'appuyer sur une ou plusieurs approches théoriques bien définies.

BIBLIOGRAPHIE

- BALIBAR-MRABTÉ A. , (1989) « La synonymie », *Langage* n° 128, Larousse, 1997
- CALVET, L.J. (1993), *La Sociolinguistique*, Que sais-je ?, PUF, Paris.
- CHERIGUEN, F., « Typologie des procédés de formation du lexique », *Cahiers de lexicologie*, n° 55, Paris, Didier.
- CORBIN, D. et alii, (1991) « La formation des mots : structures et interprétation », *Lexique* n° 10, Presses universitaires de Lille .
- CORBIN, D., (1987) *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Tübingen, Niemeyer.
- CUQ, J-P., (2006) *Dictionnaire de didactique langue étrangère et seconde*, CLE International.
- DUBOIS J. (1973), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- DUBOIS J., (1962) *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain*, Larousse.
- DUBOIS J., DUBOIS C., (1971) *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Larousse, Coll. Langue et langage, Paris.
- DUBOIS, J. et alii, (1973) *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- ELUERD R., (2000) *La lexicologie*, PUF, Que sais-je ? N° 3548, Paris.
- FABRE, P., BAYLON, C., (1978) *La Sémantique*, Nathan, Paris.
- GALISSON R., (1970) *L'apprentissage systématique du vocabulaire*, Hachette et Larousse, Paris.
- GARY-PRIEUR, M.-N. (1994), *Grammaire du nom propre*, PUF.
- GOUGENHEIM G., (1968) *Les mots français dans l'histoire et dans la vie*, A. et J. Picard, Paris, 3 tomes
- GREIMAS, A.J., (1966) *Sémantique structurale*, Paris, Larousse.
- GUILBERT L., (1975) « Le lexique » (pp. 3012-3025) dans le *Grand Larousse de la langue française*, T.4.

- GUILBERT L., (1975) *La créativité lexicale*, Larousse, Coll. « Langue et langage », Paris,
- GUILBERT L., (Dir.), (1969) « *Le lexique* », *Langue française* n° 2,
- GUILBERT, L., (1975) *La créativité lexicale*, Paris, Larousse-Université.
- GUIRAUD, P., (1971) *La sémantique*, Que sais-je ? 655, PUF
- LEHMANN A. MARTIN-BERTHET F. (2005), *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*, Paris, Armand Colin
- LEHMANN A., MARTIN-BERTHET F., (1998) *Introduction à la lexicologie, Sémantique et morphologie*, Dunod
- MARTIN, R., BERTHET, F., (1998) *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, Dunod
- MARTIN, R., *Pour une logique du sens*, Paris, PUF, 1983
- MATORÉ G., (1953) *La méthode en lexicologie*, Didier, Paris
- MATORÉ G., (1968) *Histoire des dictionnaires français*, Larousse, Paris
- MERINE, K.(Dir.),(2017) *Notions de linguistique générale : Cours et travaux dirigés*, Oran, Dar el Quds elarabi,
- MITTERAND, H., (1963) *Les mots français*, Que sais-je ? 270, PUF, Paris
- MORTUREUX, M-F., (1997) *La lexicologie entre langue et discours*, SEDES,
- NIKLAS-SALMINEN A .(1997), *la lexicologie*, Paris Armand Colin.
- PICOCHÉ J. (1977), *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan.
- PICOCHÉ, J., (1986) *Structure sémantique du lexique français*, Paris, Nathan
- POTTIER, B., *Sémantique générale*, Paris, PUF, 1992
- QUEMADA B., *Les Dictionnaires du français moderne (1539-1863). Étude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*, Didier, Paris, in-8°
- RASTIER F., (1991) *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, Paris,
- REY A., (1970) *La lexicologie, lectures*, Klincksieck, Paris
- REY-DEBOVE J., (1971) *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague, Paris, Mouton
- ROLAND, E. (2000), *La lexicologie* . Collection « Que sais-je ? », n° 3548, Paris : Presses Universitaires de France.

SAUVAGEOT A.,(1964) *Portrait du vocabulaire français*, Paris, Larousse

TOURATIER, Ch. (2000), *La sémantique*. Collection « Cursus », Paris : Armand Colin.

ULLMANN S.,(1952,1991) *Précis de sémantique française*, A. Francke, Bern

WAGNER R.L., (1970) *Les vocabulaires français, tome II, Les tâches de la lexicologie synchronique, Glossaires et dépouillements, Analyse lexicale*, Didier, Paris

WALTER, H., (1988) *Le français dans tous les sens*, Laffont, Paris